



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8307^e séance

Mercredi 11 juillet 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Wallström (Suède)

Membres :

| | |
|---|-------------------------------|
| Bolivie (État plurinational de) | M ^{me} Cordova Soría |
| Chine | M. Ma Zhaoxu |
| Côte d'Ivoire | M. Djédjé |
| États-Unis d'Amérique | M. Cohen |
| Éthiopie | M. Alemu |
| Fédération de Russie | M. Polyanskiy |
| France | M. Delattre |
| Guinée équatoriale | M. Ndong Mba |
| Kazakhstan | M. Ashikbayev |
| Koweït | M. Alotaibi |
| Pays-Bas | M. Rhuggenaath |
| Pérou | M. Meza-Cuadra |
| Pologne | M. Lewicki |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Pierce |

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Climat et sécurité : comprendre et prévenir les risques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Climat et sécurité : comprendre et prévenir les risques

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence ici aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen. J'ai également le plaisir de souhaiter la bienvenue, une fois de plus, à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Iraq, Maldives, Nauru, Soudan et Trinité-et-Tobago.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Baron Divavesi Waqa, Président de la République de Nauru. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Hassan Janabi, Ministre des ressources en eau de la République d'Iraq.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Hindou Ibrahim, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de la Vice-Secrétaire générale, de S. E. M. Janabi et de M^{me} Ibrahim.

Je donne à maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Conseil de sécurité de centrer son attention sur les risques à la sécurité posés par les changements climatiques.

Je voudrais aujourd'hui aborder quatre questions principales : premièrement, la nature des défis que les risques climatiques représentent pour notre sécurité commune; deuxièmement, les effets des changements climatiques; troisièmement, les mesures prises par le

système des Nations Unies pour y remédier; et, enfin, ce que nous devons demander à chacun d'entre nous pour garantir que les préoccupations climatiques restent au centre de nos considérations de sécurité.

Il est évident que les changements climatiques constituent une menace réelle et se poursuivent à un rythme incessant. Cette année, l'Organisation météorologique mondiale a confirmé que 2015, 2016 et 2017 ont été les années les plus chaudes de l'histoire. Le niveau de concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère continue de croître. Cette accumulation nous expose de plus en plus aux vagues de chaleur, aux inondations, aux sécheresses et aux incendies de forêts, et aujourd'hui nous voyons tous ces phénomènes se produire plus fréquemment.

Même si, aujourd'hui, les effets des changements climatiques peuvent être inégalement répartis à travers les régions, aucun pays ne sera épargné à long terme. Mais nous voyons que les changements climatiques ont des effets disproportionnés sur les groupes socialement vulnérables et marginalisés. Nous devons agir de concert, avoir une vision commune et nous engager en faveur d'une coopération multilatérale. C'est notre seule chance de trouver des solutions efficaces et durables à cet immense défi.

Les effets des changements climatiques ne sont pas strictement environnementaux, loin de là. Les changements climatiques sont indissolublement liés à certains des problèmes de sécurité les plus pressants de notre époque. Ce n'est pas un hasard si les pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont souvent les plus vulnérables aux conflits et les plus fragiles. Les pays fragiles risquent d'être pris dans un cycle de conflits et de catastrophes climatiques. Lorsque la résilience est érodée, les communautés peuvent être déplacées et exposées à l'exploitation. Cela dit, les effets des changements climatiques sur la sécurité peuvent prendre de nombreuses formes, comme la note de cadrage élaborée en vue de ce débat continue de l'affirmer. Ils peuvent se manifester sous la forme de perte des moyens de subsistance, d'insécurité alimentaire et de mise en danger des ressources naturelles. Nombre de ces manifestations ne deviennent visibles qu'avec le temps.

Le bassin du lac Tchad est aux prises avec nombre de ces défis. Alors que je rentre tout juste d'une visite conjointe dans la région, avec l'Union africaine et la Ministre des affaires étrangères de la Suède, M^{me} Margot Wallström, j'ai vu la situation sur le terrain dans toute sa complexité et son urgence. Le bassin est

en proie à une crise provoquée par une combinaison de facteurs politiques, socioéconomiques, humanitaires et environnementaux. L'assèchement dramatique du lac Tchad, de plus de 90 % depuis les années 1960, a entraîné une dégradation de l'environnement, une marginalisation socioéconomique et l'insécurité pour 40 millions de personnes. La concurrence exacerbée pour de maigres ressources et le cercle vicieux du risque et de la vulnérabilité ont affaibli la résilience des populations pour faire face à la crise humanitaire.

J'ai moi-même grandi dans le bassin du lac Tchad, à Maiduguri. Enfant, je traversais le lac sur un aéroglisseur, pensant que je me rendais au Royaume-Uni. Aujourd'hui, il serait difficile de traverser le lac même en canoë. Telle est la situation. Il n'y a pas de commerce. Il n'y a que des endroits où les terroristes peuvent se cacher.

Le déclin de l'activité économique et la perte de produits agricoles ont conduit à une absence de perspectives d'emploi dans l'ensemble de la région. La marginalisation socioéconomique qui a en a résulté a exposé les populations, en particulier les jeunes, aux risques de l'extrémisme violent et a fourni un terrain fertile pour leur recrutement par des groupes tels que Boko Haram. L'insurrection de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria et dans les pays voisins du Cameroun, du Tchad et du Niger a contraint plus de 10 millions de personnes à se déplacer et a provoqué la destruction massive d'infrastructures de base, de centres médicaux et éducatifs, de biens commerciaux, de demeures privées et d'actifs agricoles.

La nature multidimensionnelle de la crise souligne la relation complexe entre changements climatiques et conflits. Les évaluations des risques liés au climat et à la sécurité et la communication de l'information aux niveaux local, national et régional doivent être considérées comme une alerte précoce pour la prévention des conflits. Nous devons voir les changements climatiques comme une question intégrée dans un réseau de facteurs qui peuvent entraîner des conflits et les exacerber. Au sein de ce réseau, les changements climatiques agissent comme un multiplicateur de menaces, source d'un complément de tension qui pèse sur les principaux problèmes d'ordre politique, social et économique. Comme m'a demandé le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad durant notre visite, « En fin de compte, quelle a été l'origine de ce conflit? ». Pour lui, la disparition du lac a été un facteur clef. À Bol, le lac a perdu plus de

90 % de sa superficie en quelques décennies seulement. Il est urgent d'agir contre les changements climatiques, et cela fait partie intégrante de l'édification d'une culture de prévention et de la garantie de la paix.

Le système des Nations Unies lutte contre les risques climatiques sur plusieurs fronts. Au cours des 18 derniers mois, le Conseil de sécurité a reconnu les effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité dans plusieurs zones géographiques – le bassin du lac Tchad, l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et la Corne de l'Afrique. Le système des Nations Unies prend au sérieux sa responsabilité de fournir une analyse intégrée au Conseil de sécurité alors qu'il examine ces questions.

Dans cet esprit, nous sommes déterminés à mobiliser pleinement les capacités de l'ONU afin de mieux comprendre les risques liés au climat et à la sécurité à tous les niveaux et de mieux y répondre. Nous amplifions nos stratégies d'évaluation et de gestion des risques liés au climat et à la sécurité. Nous sommes en train d'améliorer notre capacité à comprendre les effets des changements climatiques sur la sécurité, d'intégrer les résultats dans nos processus de planification et d'évaluation et de mieux coordonner les efforts entre les entités du système.

Par exemple, le prochain rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel rendra compte des derniers développements concernant le lien entre climat et sécurité dans la région. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, telle que révisée, est elle aussi axée sur le climat et se focalise sur le renforcement de la résilience et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. En appuyant une agriculture adaptée au climat et un pastoralisme résilient au niveau régional, l'ONU continuera d'aider au renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation des femmes et de leurs communautés aux effets des changements climatiques. L'ONU est aussi en train d'appuyer les efforts déployés avec succès par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad pour mettre en œuvre leur stratégie et programme de stabilisation, qui comprend aussi le programme de développement pour la restauration du lac Tchad.

Au niveau international, l'ONU peut aider à coordonner les efforts et à garantir que les cadres liés au climat soient liés l'un à l'autre et se complètent. Nous appuierons les efforts visant à faire en sorte que le programme mondial de renforcement de la résilience serve le développement durable.

Que demandons-nous? Nous devons appuyer les programmes qui placent les femmes et les jeunes au cœur de nos efforts. Nous savons que les effets des changements climatiques sont ressentis de manière disproportionnée par les femmes. Je suis heureuse que M^{me} Hindou Ibrahim soit ici avec nous pour nous donner une idée beaucoup plus claire de ce que cela signifie au quotidien. La désertification signifie que les femmes doivent parcourir de plus grandes distances pour trouver de l'eau et de la nourriture, laissant ainsi passer l'occasion d'acquérir une éducation et de mettre à profit les opportunités économiques. Les jeunes sans emploi emprunteront une autre voie, celle du terrorisme. Le Programme des Nations Unies pour le développement, par exemple, aborde déjà nombre de ces problèmes. Cette situation exige d'urgence des investissements à grande échelle.

La réalité d'aujourd'hui est tout autre. Le défi et la menace que posent les changements climatiques sont aujourd'hui très clairs et pratiquement tous les pays ont pris conscience des risques que cela comporte et accepté ce fait. Ils appellent à des actions d'envergure.

Comme le Secrétaire général l'a dit, les changements climatiques vont plus vite que nous. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il fasse sa part pour aider l'humanité à ne pas se laisser distancer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Janabi, Ministre iraquien des ressources en eau.

M. Janabi (Iraq) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui au Conseil, à l'invitation de S. E. la Ministre suédoise des affaires étrangères, pour intervenir sur le thème « Climat et sécurité : prévenir les risques ». Il s'agit d'une question cruciale et importante et la tenue du présent débat public aujourd'hui l'atteste amplement. Je remercie la Suède de l'initiative qu'elle a prise de l'organiser.

Je voudrais tout d'abord transmettre au Conseil les salutations sincères du Gouvernement et du peuple de mon pays, l'Iraq, qui aspire à la stabilité, au progrès et à la prospérité et qui espère que ces délibérations contribueront à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Organiser un tel débat sur les risques posés par les changements climatiques est, à notre sens, une façon pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et d'agir de manière préventive pour les atténuer et prévenir d'éventuelles crises aux niveaux

national, régional et international. Il s'agit aussi, pour l'ONU, de relever ce défi qui a des répercussions profondes sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, trois piliers fondamentaux à la concrétisation desquels se consacre le système.

La hausse des températures sur la surface de la terre, si elle n'est pas en soi une menace directe et sensible – je crois pour ma part qu'elle l'est – n'en aggrave pas moins les autres risques connus et accroît leur complexité et leur intensité dans de nombreuses régions du monde, y compris la nôtre. Elle entrave aussi la réalisation des objectifs de développement durable dans nos pays, notamment celle des objectifs 1, 2, 6, 13 et 15. Si rien n'est fait pour contrer cette hausse, il en résultera davantage de pauvreté, de déplacements, d'insécurité alimentaire et hydrique, d'instabilité et de violations des droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

La baisse des précipitations et l'utilisation non viable à long terme des ressources en eau aggravent le problème de la rareté de l'eau et entraînent l'appauvrissement des sols, ce qui provoque des déplacements et des migrations en masse, dont l'ONU connaît certainement la véritable ampleur. Les chiffres dont elle dispose sur les déplacés et les réfugiés économiques et climatiques sont sans nul doute effrayants. Si on ne connaît pas le nombre exact de ceux qui ont péri noyés en haute mer, les causes de leur migration meurtrière sont, elles, bien connues de tous, ici au Conseil et ailleurs. Ce sont la pauvreté, les guerres, l'instabilité, l'absence de moyens de subsistance et l'impossibilité de vivre une vie décente du fait de la désertification, du réchauffement climatique et de la disparition de la diversité biologique. C'est pour relever tous ces défis que la communauté internationale a adopté trois importantes conventions internationales : la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les autres conventions internationales et régionales adoptées à ce jour depuis la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Les premières civilisations humaines ont vu le jour sur les berges des grands fleuves de la planète, dont l'Euphrate et le Tigre. Ce sont les eaux abondantes et limpides de ces deux fleuves qui ont permis pour une grande part l'émergence de la civilisation sumérienne ancienne. Ce fut le cas aussi de la civilisation

pharaonique avec le Nil. C'est pourquoi il est préoccupant que les ressources en eau, au Moyen-Orient plus précisément, connaissent un sérieux stress du fait, d'abord, des changements climatiques et, ensuite, de la course à l'exploitation et au contrôle des ressources en eau partagées en l'absence de conventions bilatérales ou multilatérales ou de cadres régionaux régulant l'exploitation équitable et raisonnable de ces ressources. Cette situation est due aussi au non-respect des principes du droit international et de ses outils conçus pour garantir les droits de tous les États riverains.

Tout ceci exacerbe les problèmes politiques, économiques et sociaux et intensifie les effets négatifs des changements climatiques qui, d'après nos observations, ont entraîné une baisse des précipitations et une diminution de l'enneigement d'environ 25 % dans les bassins supérieurs du Tigre et de l'Euphrate. Selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la réduction des précipitations et des chutes de neige variera entre 10 et 60 % dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate, ce qui, bien, entendu, se traduit par une réduction du volume d'eau coulant vers mon pays, l'Iraq. L'augmentation de la demande en ressources en eau partagées pour différentes raisons, dont notamment la croissance démographique et une augmentation des besoins du développement économique, entraîne une course déloyale entre les pays situés en aval, dont l'Iraq. Dans la situation incertaine qui prévaut aux plans politique et sécuritaire au Moyen-Orient, les réticences à coopérer, le non-respect des cadres existants et des droits en matière d'accès à l'eau constituent une menace réelle à la paix et à la stabilité dans la région.

Les effets conjugués des changements climatiques et de la construction de grands barrages ont entraîné, à titre d'exemple, une baisse de 50 % du flux des eaux de l'Euphrate au cours des 20 dernières années et perturbé l'écoulement naturel et saisonnier des eaux. Les changements climatiques ont aussi réduit la couverture végétale et accéléré la désertification, entraînant une hausse d'au moins 1,5 degré Celsius de la température à Bagdad et dans le sud de l'Iraq. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ceci a réduit de 15 % au moins la productivité des terres et entraîné la non-exploitation ou la mise en jachère forcée d'autres superficies du fait de la pénurie d'eau.

Selon nos estimations, près de 90 % des terres iraqiennes traditionnellement cultivables sont

menacées par une désertification rampante due au réchauffement climatique et à la rareté de l'eau. Il en va de même pour les pays de la région. L'Égypte, et cette année l'Iraq, ont donc été contraints de limiter la superficie des terres cultivées et d'interdire, du fait du manque d'eau, la culture de certaines plantes qui étaient traditionnellement cultivées. Cela ruine des traditions sociales, économiques et culturelles profondément ancrées et place des millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire.

Les changements climatiques et l'épuisement des ressources en eau détruisent la fertilité des sols et les rendent stériles, ce qui force les populations à se déplacer vers d'autres lieux où leurs conditions de vie seront probablement aussi difficiles du fait de leur incapacité à s'adapter et de leur vulnérabilité, de la baisse des ressources en eau, ainsi que de la rareté et de l'imprévisibilité des pluies en raison des changements climatiques.

L'aspect le plus menaçant est que le déplacement de populations rurales, qui produisent traditionnellement les denrées alimentaires, inflige une double perte : baisse du nombre de producteurs de denrées alimentaires, d'un côté, et augmentation du nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire, de l'autre. Il est donc juste que la communauté internationale intervienne pour renforcer la résilience et la stabilité face à l'évolution brutale des conditions de vie dans les régions fragiles ou dans celles qui sont le plus exposées aux changements climatiques. Cela exigera d'appuyer les programmes d'adaptation, qui sont moins onéreux, sur les plans environnemental et économique, que les tentatives de reloger les migrants qui ont abandonné leurs terres parce qu'elles n'étaient plus fertiles et qui ne peuvent donc y retourner.

À cela s'ajoute le fait que les mesures actives et préventives peuvent éviter des tragédies humanitaires, qui ont de lourdes répercussions sur les femmes, les enfants et d'autres groupes sociaux vulnérables. De fait, un grand nombre des mesures nécessaires pourraient être juridiquement contraignantes pour les États parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ou à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et elles pourraient être couvertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Si je devais citer un exemple, ce serait la grave détérioration de l'environnement dans le delta iraqien à l'entrée du Golfe, le célèbre cours d'eau connu sous le nom de Chatt al-Arab, qui est le lieu historique de la

légende de Sinbad et du Jardin d'Eden, selon certains livres sacrés et certaines religions. C'est un exemple frappant d'évolution d'une écologie d'eau douce caractérisée par des sols fertiles et de denses palmeraies, et de sa transformation en un environnement largement sans vie du fait de la montée des eaux salées liée au déficit d'eau douce en provenance des fleuves Tigre, Euphrate, Karkhah et Karon. Le même danger plane sur le delta du Nil et d'autres fleuves de la région, qui contraint des millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à migrer.

Je souhaite mentionner un site important, celui où est née l'antique civilisation sumérienne. C'est une formation aquifère unique et ancienne qui se trouve au confluent des grands fleuves mésopotamiens à l'entrée du Golfe, à la porte du désert connu sous le nom de marais de Mésopotamie en Iraq, qui recouvre historiquement une superficie de plus de 15 000 kilomètres carrés. Là-bas, les antiques styles de vie sumériens ont continué sans interruption jusqu'à notre temps, comme les civilisations anciennes en Égypte et dans la péninsule indienne, où ont été fondées des villes telles qu'Ur, Erido, Uruk et d'autres.

Ce site important a été criminellement et délibérément asséché par l'infâme dictateur iraquien renversé en 2003. Les gouvernements qui lui ont succédé ont entrepris des programmes de réhabilitation et sont parvenus à faire revivre une grande partie du marais. Le site, qui a été inscrit au Patrimoine mondial en juillet 2016, s'assèche progressivement du fait des changements climatiques et de l'évolution des cours d'eau ou de l'épuisement des ressources en eau.

Les descendants des Sumériens, qui vivent dans le marais et élèvent du bétail, m'ont demandé de transmettre à la communauté internationale leur appel à sauver leur environnement aquifère, leur mode de vie et leur patrimoine humain. Ceci ne pourra être réalisé que lorsque les conventions et paramètres internationaux seront respectés par les pays voisins, et lorsque des normes seront fixées qui viseront à préserver la biodiversité et les modes de vie traditionnels.

Nous ne pouvons ignorer la destruction causée par l'organisation terroriste Daech en Iraq ou les dommages causés délibérément aux installations civiles et de gestion des ressources en eau. Le terrorisme est un phénomène international, et non régional. Indépendamment des diverses interprétations concernant les causes profondes du terrorisme en de nombreuses régions, le fait est que l'instabilité et la fragilité socioéconomique contribuent

à la diffusion de l'extrémisme et des actes de vengeance. Ceci exige de mener des interventions coordonnées pour apaiser les tensions qui menacent la paix et la stabilité. Nous estimons que les mesures d'adaptation aux changements climatiques font partie intégrante de la réponse aux problèmes sociaux, économiques et politiques, et que l'objectif 13 de développement durable, sur les changements climatiques, est particulièrement bénéfique pour notre région.

Enfin, j'ai été chargé de transmettre au Conseil un message du Gouvernement iraquien, qui réaffirme son attachement à la paix, à la sécurité et au développement et sa volonté d'adopter une approche de coopération conjointe avec les pays voisins qui soit fondée sur le respect, l'avantage mutuel, le droit international et l'utilisation raisonnable et équitable des ressources aquifères communes. Étant donné que les changements climatiques sont un phénomène mondial qui ne connaît aucune frontière politique, les approches régionales globales fondées sur les dispositions du droit international ainsi que les initiatives basées sur la diplomatie entre les États riverains, comme la diplomatie de l'eau et les initiatives de sécurité mondiales, ainsi que des programmes fondés sur le respect de l'environnement, pourraient prévenir l'apparition de tensions et de l'instabilité et créer des conditions propices à la lutte contre le terrorisme, en accélérant la reconstruction de nombreuses infrastructures, en améliorant les mécanismes d'adaptation aux changements climatiques et en promouvant l'exploitation durable des ressources naturelles.

L'Iraq salue l'appui que fournit la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme sur son territoire et appelle au respect de ses droits relatifs à l'eau et à la protection du Tigre et de l'Euphrate. Nous pensons que cela contribuera à ce que la paix et la sécurité s'étendent à toute la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Janabi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ibrahim.

M^{me} Ibrahim (*parle en anglais*) : Quiconque croit en la paix et la sécurité et siège dans cette salle du Conseil de sécurité doit considérer les changements climatiques comme un risque pour la sécurité. Je sais que beaucoup de personnes présentes aujourd'hui lisent les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, mais il est de mon devoir de dire au Conseil de sécurité que ma communauté – des

pasteurs nomades qui se déplacent d'un endroit à l'autre à la recherche d'eau et de pâturages pour assurer leur survie – n'a jamais entendu parler de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Mon peuple ne sait pas qu'il existe un Conseil de sécurité où un groupe de personnes siège et réfléchit à la paix dans le monde. Mon peuple vit les changements climatiques. Les changements climatiques ont un impact sur sa vie quotidienne et le mettent en situation d'insécurité. Lorsqu'ils dorment la nuit, mes semblables rêvent qu'ils vont se réveiller le lendemain et pourront trouver de la nourriture ou de l'eau pour leurs enfants. Ils rêvent aussi que si quelqu'un parvient à ces ressources avant eux, ils devront se battre pour les obtenir. Mes semblables ne passent pas la journée assis dans des bureaux à attendre que leur salaire leur soit versé à la fin du mois pour pouvoir nourrir leur famille.

Plus de 80 % des communautés de ma région du Sahel dépendent de l'environnement – de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage – pour leur subsistance. Tous les jours, ces personnes doivent sortir et se battre pour nourrir leurs familles. Concrètement, parce que nous sommes nomades, nous devons suivre le rythme de vie des points d'eau et des pâturages. Mais au cours de la dernière décennie, nous n'avons pu que constater l'impact des changements climatiques sur l'ensemble de nos ressources.

Car c'est un fait, les ressources naturelles s'appauvrissent. Les membres du Conseil ont bien sûr déjà entendu parler de ce qui se passe avec le lac Tchad, mais il y a beaucoup d'autres endroits où l'eau est en train de disparaître à jamais. Les gens doivent se battre pour avoir accès à ces ressources naturelles de plus en plus rares, ce qui entraîne des conflits locaux qui s'étendent jour après jour. Ces conflits locaux se transforment en conflits nationaux, puis en conflits régionaux. Pire encore, les lieux de vie de ces populations deviennent un terrain fertile pour la terreur. Partout, les groupes terroristes se multiplient. Pourquoi? Peut-être à cause de leurs idéologies, mais sans doute aussi parce que la possibilité de profiter de personnes qui sont chaque jour un peu plus pauvres se développe.

Dans ma région, les hommes et les femmes ont des responsabilités différentes. Les hommes ont la responsabilité de nourrir leur famille. Quand un homme n'y parvient pas, c'est pour lui une grande humiliation. Il perd alors sa dignité. Pour préserver cette dignité, il ne lui reste que deux choix : soit rejoindre un groupe terroriste car, en tant qu'être humain, il doit nourrir sa

famille, soit quitter l'endroit où il se trouve. Dans ce cas, il alimente les migrations internes qui sont source de conflit dans sa région. Il y a aussi les migrations externes, qui se produisent elles aussi parce que les gens n'ont pas d'autre choix. Nous avons tous entendu les tristes récits de la manière dont les migrants sont traités en Libye en ce XXI^e siècle. Pourtant les gens continuent d'aller là-bas parce qu'ils n'ont pas le choix. Soit ils y vont et sautent dans la mer pour sauver leur dignité humaine, soit ils restent chez eux pour se battre et mourir.

Moi qui suis originaire d'une de ces communautés, je vois les bébés et les jeunes qui grandissent dans cette région et j'imagine ce qu'ils seront dans 10 ans, dans 20 ans. Quel sera leur avenir? Devront-ils eux aussi sauter dans la mer? Devront-ils eux aussi rejoindre les groupes terroristes? Ou vont-ils simplement s'entretuer parce que, pour survivre, ils doivent manger?

Les membres du Conseil doivent voir plus loin que l'Accord de Paris et l'organisme des Nations Unies chargé de la lutte contre les changements climatiques. La lutte doit être mondiale. Elle doit être mondiale, parce que la mondialisation peut être une malédiction comme elle peut être une chance. Dans ma communauté, où il est difficile de trouver une radio, il est facile en revanche de trouver une bouteille de Coca-Cola. Et nous ne pouvons que nous demander pourquoi nous obtenons des choses qui ne servent à rien plutôt qu'une grande solution – l'accès à l'énergie, de l'aide pour aller à l'école ou avoir accès aux services de santé, ou un soutien pour trouver d'autres modes de subsistance – qui garantirait à tous la paix et un avenir prospère.

La majeure partie de l'aide au développement va aux villes, mais étant donné que les problèmes se situent tous dans les zones rurales, c'est de là que doit venir la solution. Mon peuple se bat en permanence pour la paix, contre les changements climatiques, mais il ne peut pas le faire seul, car il n'en a pas toujours les moyens. Nous avons besoin à la fois d'outils et de capacités. Les membres du Conseil doivent venir dans nos pays pour voir comment nous vivons. Il faut respecter notre mode de vie. Il faut trouver des solutions. Et ces solutions peuvent être très peu coûteuses parce qu'elles peuvent venir des connaissances ancestrales que nous possédons.

Je voudrais conclure en disant que mon peuple n'a pas le choix. Nous n'avons pas le choix, mais les membres du Conseil de sécurité eux ont le choix. Ils choisissent de siéger au Conseil. Ils choisissent de se battre pour la paix et la sécurité dans le monde. Je les exhorte donc

à considérer les changements climatiques comme un risque pour la sécurité. Les membres du Conseil doivent redonner espoir à mon peuple – hommes, femmes, jeunes. En fait, le Conseil de sécurité doit donner à mon peuple bien plus que de l'espoir, car nous méritons plus que la simple survie : nous méritons de pouvoir vivre comme tout le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ibrahim de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Suède.

C'est un honneur pour moi de présider le débat d'aujourd'hui sur les risques pour la sécurité liés au climat. Je suis un peu déçue par ce qu'a dit l'oratrice précédente. Néanmoins, je remercie tous les intervenants pour leurs déclarations de ce matin. Leurs témoignages disent tous une chose, même s'ils reflètent des points de vue différents. C'est que les risques pour la sécurité associés aux changements climatiques sont réels. Le Ministre Janabi a expliqué comment l'Iraq est aux prises avec des conditions météorologiques difficiles et avec des sécheresses intenses qui vont avoir un impact sur la fragile sécurité de son pays. M^{me} Hindou Ibrahim vient de décrire de manière très éloquente les difficultés que rencontrent les communautés pastorales dans le bassin du lac Tchad, tandis que les écosystèmes – et les anciennes structures de pouvoir – changent. Je tiens également à remercier les orateurs représentant les groupes de pays touchés qui partageront avec nous leurs expériences. Je remercie, en outre, tout particulièrement S. E. le Président Baron Waqa de Nauru de sa présence ici aujourd'hui.

La semaine dernière, nous avons rencontré des hommes et des femmes qui doivent faire face directement aux conséquences quotidiennes des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Ce sont des migrants et des réfugiés déplacés en raison de la sécheresse ou d'inondations. Ce sont des soutiens de famille qui ne sont plus en mesure de nourrir leurs familles parce que, à l'instar du lac Tchad, leurs moyens de subsistance traditionnels que sont la pêche ou l'agriculture se sont évaporés, donnant lieu à des tensions. Ce sont des femmes leaders œuvrant dans leurs communautés pour empêcher les jeunes de devenir victimes de la radicalisation des groupes qui s'en prennent aux personnes vulnérables. Tous ces gens n'ont pas le choix, ils ne peuvent pas fermer les yeux sur ces réalités, et nous non plus.

Le lien entre le climat et la sécurité continue d'être une priorité pour la Suède au sein du Conseil de sécurité. Il est temps que le Conseil prenne toute la mesure de l'évolution de la situation sur le terrain. Sept années se sont écoulées depuis la dernière fois que nous avons débattu du climat et de la sécurité (voir S/PV.6587). Il est grand temps pour nous de mieux comprendre comment les changements climatiques interagissent avec les facteurs de conflit.

Je serai très concrète, comme j'aime l'être. Je crois qu'il y a quatre domaines qui doivent être abordés.

Premièrement, afin de lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité et de garantir l'efficacité future du Conseil, nous avons besoin d'une meilleure compréhension des risques de sécurité liés au climat. Nous avons franchi une étape importante au cours des 18 derniers mois en reconnaissant les effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité dans la région du bassin du lac Tchad, en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel.

Deuxièmement, nous avons besoin de meilleurs outils, de meilleures analyses et de meilleures informations du terrain afin de mieux répondre aux problèmes de sécurité liés au climat. La déclaration du Président sur le climat et la sécurité, adoptée il y a sept ans (S/PRST/2011/15), demandait l'établissement de meilleurs rapports. Toutefois, les lacunes en termes de connaissances et d'informations existent toujours, et il est urgent d'y remédier.

Si nous voulons être en mesure de prendre des décisions éclairées sur la meilleure manière de traiter les conflits inscrits à notre ordre du jour, nous devons disposer de toutes les informations sur les causes qui les sous-tendent. Nous devons notamment comprendre comment l'évolution du climat contribue à ces conflits. Les évaluations des risques liés au climat doivent faire partie intégrante des rapports pertinents présentés au Conseil de sécurité. Il s'agit de prendre en compte la façon dont les risques climatiques interagissent avec les facteurs politiques, sociaux et économiques, ainsi que les dimensions sexospécifiques. Il est clair que les risques climatiques sont susceptibles de jouer un rôle de plus en plus important dans la conduite des conflits futurs. Nous devons investir dans des systèmes d'alerte rapide afin de mieux comprendre où se trouvent les vulnérabilités potentielles. À cette fin, nous serions heureux de recevoir du Secrétariat des rapports régionaux et mondiaux prospectifs et réguliers sur les risques de sécurité liés au climat.

Troisièmement, pour réaliser tout cela, nous avons besoin d'une structure institutionnelle dédiée à ces questions au sein du système des Nations Unies. Nous espérons que M^{me} Amina Mohammed pourra abriter cette structure, qui pourrait être placée sous la direction d'un représentant spécial chargé de rassembler des informations auprès de toutes les institutions des Nations Unies. Les rapports et analyses doivent également reposer sur des travaux de recherche disponibles à l'extérieur du système des Nations Unies, peut-être par le biais d'un réseau d'universités et d'autres instituts de recherche à même de nous les fournir. Il m'est agréable d'annoncer le lancement à Stockholm d'un pôle de connaissances pour la sécurité climatique dans le courant de l'été. Ce pôle permettra une meilleure compréhension collective de ces questions et sera à la disposition de l'ONU et d'autres acteurs, notamment par le biais d'analyses factuelles.

Une meilleure compréhension des risques de sécurité liés au climat et les moyens d'y remédier au sein du Conseil de sécurité ne doit pas et ne va pas faire double emploi avec les responsabilités de l'Assemblée générale ou d'autres organes des Nations Unies. Bien au contraire, cela permettra à tous les organismes des Nations Unies de s'acquitter de leurs mandats respectifs au mieux de leurs capacités, et au système dans son ensemble de livrer des résultats supérieurs à la somme de ses parties.

Quatrièmement et enfin, en élaborant notre réponse, nous devons nous tourner vers les pays qui se trouvent sur la ligne de front et tirer les enseignements de leurs expériences et bonnes pratiques. Par exemple, le Népal et le Soudan, avec le soutien de l'ONU, prennent des mesures pour lutter contre les risques de sécurité liés au climat, par le biais de projets pilotes qui cartographient ces risques, l'objectif étant d'identifier des interventions et des programmes de renforcement de la résilience.

Le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad a été créé cette année afin d'intensifier les efforts menés de concert pour consolider la paix et promouvoir le développement durable dans la région. Il a confirmé l'importance d'appliquer une démarche globale à l'égard des problèmes de sécurité complexes et interdépendants, y compris les changements climatiques.

Sous la houlette de la Commission de l'Union africaine, l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel est un projet véritablement intégré pour le climat, la sécurité et la paix. Elle vise à mettre

fin à la désertification, améliorer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience face aux changements climatiques, tout en créant des emplois. En somme, il s'agit de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans la pratique. Nous devons tirer parti de ce savoir sur le terrain et l'intégrer dans nos efforts pour mettre fin aux conflits et pérenniser la paix.

Les organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que les petits États insulaires en développement du Pacifique, l'Alliance des petits États insulaires et la Communauté des Caraïbes, insufflent déjà un élan à la réponse internationale face aux risques de sécurité liés au climat. Il est maintenant impératif que l'ONU rattrape son retard et joue un rôle de chef de file pour faciliter et coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale, en collaboration avec les partenaires régionaux et d'autres parties prenantes.

Le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général en septembre 2019 constitue une occasion cruciale de progresser sur cette question. Les mesures concrètes que j'ai mentionnées aujourd'hui doivent viser à garantir que les risques de sécurité liés au climat sont à l'ordre du jour de ce sommet.

La menace que les changements climatiques font peser sur nos sociétés et sur la paix et la sécurité internationales ne sauraient être sous-estimées. Elle a déjà créé une nouvelle réalité pour les communautés que nous avons rencontrées dans la région du Sahel. Si nous voulons répondre à leurs besoins de façon réaliste et constructive, tenter de résoudre les conflits d'aujourd'hui, répondre à l'appel de Hindou Ibrahim et d'autres, et prévenir les conflits de demain, nous ne pouvons plus nous permettre fermer les yeux sur cette menace.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Premier Ministre de Curaçao, Royaume des Pays-Bas.

M. Rhuggenaath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :
Je remercie M^{me} la Ministre Wallström, de la Suède, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les risques posés à la sécurité par les changements climatiques. Je remercie également sincèrement la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, le Ministre Janabi et M^{me} Ibrahim de leurs excellents et précieux témoignages et exposés. Je me félicite, en outre, de la présence d'autres petits États insulaires en développement autour de cette table.

Je suis particulièrement heureux d'être ici aujourd'hui, parce que nous débattons d'un sujet qui touche directement mon pays. En tant que Premier Ministre de Curaçao, petit État insulaire en développement dans les Caraïbes, je peux témoigner du fait que le lien entre les changements climatiques et la sécurité est clair et indéniable pour notre peuple et ceux des autres pays du Royaume, en particulier Aruba et Saint-Martin (partie néerlandaise). La variabilité accrue du climat menace la stabilité sociale. Elle peut provoquer à terme des déplacements et des tensions régionales. Lorsque les changements climatiques menacent la stabilité et la sécurité internationales, le Conseil a la responsabilité d'agir.

Que se serait-il passé si nous avions su, il y a 15 ans, qu'en 2018, des millions de personnes dans le bassin de la région du lac Tchad auraient besoin d'une aide pour survivre et que le stress hydrique serait l'un des multiplicateurs de la menace? Que se serait-il passé si nous avions su que des millions de Somaliens seraient toujours déplacés en raison de sécheresses graves? Que se serait-il passé si nous avions su que les changements climatiques constitueraient une menace existentielle pour les petits États insulaires en développement comme le mien?

Ces questions peuvent sembler sans intérêt, car nous ne pouvons changer le cours de l'histoire. Mais ce que nous pouvons changer est la façon dont nous appliquons les enseignements que nous avons tirés à ce jour. En réagissant rapidement aux signaux d'alerte, y compris lorsqu'il s'agit de risques de sécurité liés au climat, nous pouvons lutter efficacement contre les causes profondes, prévenir l'instabilité et les conflits, et pérenniser la paix à l'avenir.

Récemment, le Conseil a pris d'importantes mesures pour tenir compte des risques liés au climat et à la sécurité, comme vous venez vous-même de le mentionner, Madame la Présidente. La première mesure a été l'adoption de la résolution 2349 (2017), sur le bassin du lac Tchad, suivie de la déclaration du Président S/PRST/2018/3 sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et de la résolution 2408 (2018) sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Il y a également eu la demande que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq aide le Gouvernement iraquien à faciliter le dialogue régional et la coopération en ce qui concerne l'eau et, plus récemment, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation au Mali. Je rappelle également la séance d'information sur le bassin du lac Tchad qui a été convoquée sous la présidence de notre Royaume (voir S/PV.8212), au cours de laquelle la majorité d'entre nous a convenu que les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces dans la région. Le Conseil commence à prouver qu'il réagit aux effets que les changements climatiques ont pour la sécurité là où c'est nécessaire et quand c'est nécessaire.

Le Royaume des Pays-Bas est fermement convaincu que le Conseil de sécurité doit veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies prenne les mesures appropriées à New York, mais surtout sur le terrain dans les pays touchés. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies doit être dotée de capacités qui soient adaptées à l'ampleur de la tâche à accomplir. Par cela, je veux dire, d'abord, qu'il faut renforcer ses capacités analytiques, qui sont nécessaires pour les évaluations conjointes des risques, l'analyse des conflits et l'alerte rapide, et j'espère sincèrement que nous pouvons être d'accord sur le fait qu'il faut disposer de meilleures informations analytiques. Deuxièmement, l'ONU doit être capable de gérer les risques en favorisant des programmes plus nombreux et de meilleure qualité, notamment en déployant des efforts de prévention, de stabilisation et de développement qui soient sensibles aux effets des conflits et du climat. Troisièmement, nous devons progresser en matière de suivi et d'évaluation et modifier nos programmes lorsque cela est nécessaire. Nous continuerons d'encourager le Secrétaire général à inclure les risques liés au climat dans ses rapports au Conseil, quand cela convient et là où cela convient.

Pour promouvoir ce programme, nous pensons également que l'ONU a besoin d'un cadre institutionnel sur le climat et la sécurité. Par conséquent, nous saluons l'initiative d'ouvrir un centre d'information sur ce sujet. L'ONU a besoin d'une coopération institutionnalisée qui soit bien coordonnée et intégrée en son sein et qui renforcera et accélérera la lutte des institutions des Nations Unies existantes contre ce problème. En tant que membre du Conseil, nous sommes prêts à assumer notre responsabilité et à contribuer à cet objectif. En de nombreuses occasions, les mesures nécessaires devront être prises sur le terrain par des entités autres que le Conseil de sécurité. Tant le Secrétariat que d'autres entités des Nations Unies ont un rôle à jouer dans l'évaluation et la gestion des risques liés au climat et à la sécurité. En outre, la communauté internationale dans son ensemble doit également jouer son rôle.

Assumant sa responsabilité, le Royaume des Pays-Bas continue de proposer une plateforme pour débattre du climat et de la sécurité dans le cadre de sa conférence annuelle sur la sécurité planétaire, à laquelle Curaçao participera également. Nous espérons que toutes les parties intéressées feront le meilleur usage possible de cette plateforme pour rechercher des solutions aux risques liés au climat et à la sécurité au Mali, en Iraq, dans la région du lac Tchad et, bien entendu, dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

L'insécurité liée au climat peut toucher chacun d'entre nous. Comme l'a dit le Premier Ministre des Fidji, nous sommes tous à bord du même canoë. Je voudrais également citer Thomas Friedman, qui est venu à la conclusion que « le seul moyen de barrer est de payer aussi vite ou plus vite que le rythme du changement », en l'occurrence, des changements climatiques.

Pour terminer, nous pensons que le Conseil a un rôle important à jouer. Il appartient au Conseil de sécurité de prévenir l'instabilité, l'insécurité, ainsi que le déplacement et les souffrances des populations partout dans le monde. Par conséquent, le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité d'appeler à prendre des mesures appropriées lorsque la stabilité est en danger et, dans le cas des menaces liées au climat, de garantir la paix aux générations futures.

Nous avons entendu dire que les changements climatiques changent tout, pour tout le monde, partout. C'est l'appel auquel nous devons répondre, et c'est le moment où nous devons agir.

M. Ashikbayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Ministre Wallström, ainsi que la Suède, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, le Ministre des ressources en eau de l'Iraq, M. Hassan Janabi, et M^{me} Hindou Ibrahim, qui a pris la parole au nom de la société civile, de nous avoir alertés quant à la nécessité urgente d'agir aux niveaux national, régional et mondial.

Le problème des changements climatiques est en train de devenir un thème central pour l'ensemble de la communauté mondiale; il a des conséquences économiques, environnementales et sociales considérables. Les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces, car ils peuvent conduire à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, à la migration illégale, au déplacement, à l'instabilité sociale et à des

conflits douloureux parce que les zones à haut risque sont essentiellement des zones agricoles. La lutte pour des ressources naturelles limitées, telles que la terre et l'eau, a également donné lieu à des hostilités durables et violentes. Le problème des réfugiés et les déplacements massifs de personnes dans le monde pour des raisons liées au climat entraîne aujourd'hui animosité, xénophobie et exclusion et débouchent sur des bouleversements politiques imprévus. Nous avons également vu des insurrections violentes et des organisations terroristes s'implanter lorsqu'un vide est créé.

En ce qui concerne le thème du débat de ce jour, je voudrais faire les observations et recommandations suivantes.

Il faut considérer les menaces liées à la sécurité et au climat sous l'angle d'une nécessaire diplomatie du climat, et elles doivent se placer dans le cadre des efforts globaux de l'ONU en matière de prévention des conflits. La lutte contre les menaces liées au climat et à la sécurité doit aussi être un concept sous-jacent de la pérennisation de la paix; elle ne doit pas être un objectif final, mais doit plutôt être incorporée dans la prévention, le règlement, le relèvement et la réadaptation et conduite parallèlement.

Il faut améliorer les stratégies d'évaluation et de gestion des risques liés au climat et à la sécurité. Il faut prendre des mesures préventives, par exemple prévoir et prendre des mesures d'atténuation en temps voulu pour renforcer la résilience grâce à une action rapide visant à enquêter sur les risques de catastrophe naturelle et à les atténuer. Nous avons besoin d'une coopération internationale et de projets conjoints pour renforcer les capacités des pays en développement d'investir dans des économies nouvelles et diversifiées, comme l'élevage du bétail et d'autres moyens de subsistance. Nous devons également soutenir les pays à faible revenu, nous adapter aux nouvelles technologies et investir dans des sources d'énergie renouvelables.

La question des changements climatiques est l'une des priorités de mon pays, compte tenu de l'augmentation du nombre de situations d'urgence, de leur ampleur et du nombre croissant de personnes touchées. Le Kazakhstan et l'ensemble de la région d'Asie centrale ont fait eux-mêmes la tragique expérience des changements climatiques avec l'assèchement de la mer d'Aral. Cette catastrophe environnementale a entraîné de nombreux défis et difficultés pour la population et la nature dans les États voisins, et a touché près de 60 millions de personnes.

La mesure rapide prise par le Kazakhstan, en coopération avec la Banque mondiale, consistant à placer un barrage séparant une petite partie de la mer d'Aral, a contribué à rétablir presque entièrement l'étendue d'eau et à relancer l'industrie de la pêche commerciale dans la partie kazakhe de la mer d'Aral. Toutefois, la mer d'Aral pourrait tout à fait être considérée comme un multiplicateur de menaces en Asie centrale, car elle aggrave les problèmes existants, tels que l'accès à l'eau douce, la désertification, l'insécurité alimentaire et bien d'autres. Préoccupées par cette situation, les nations d'Asie centrale ont créé le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, qui tiendra sa prochaine réunion des chefs d'État le 24 août sous la présidence du Turkménistan.

Le Kazakhstan, pour sa part, a pris des mesures volontaires pour réduire l'utilisation de combustibles fossiles d'ici à 2030 et pour les remplacer par des sources d'énergie renouvelables d'ici à 2050. Le Kazakhstan s'engage à respecter l'Accord de Paris sur les changements climatiques et continuera de remplir ses obligations. De juin à septembre 2017, nous avons organisé l'exposition universelle Expo 2017 à Astana, consacrée au thème de l'énergie de l'avenir, pour présenter et promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie durable et pour fournir un appui aux pays en développement dans ce domaine. Le site de l'Expo a été transformé en Centre international pour les technologies vertes afin de promouvoir nos efforts pour freiner les changements climatiques.

Le Kazakhstan est prêt à s'unir avec d'autres au service de la sécurité mondiale. C'est la raison pour laquelle notre campagne électorale pour devenir membre du Conseil de sécurité a été axée sur l'alimentation, l'eau, l'énergie et la sécurité nucléaire. Ces valeurs persisteront même au-delà de notre mandat au Conseil.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais encore une fois remercier et féliciter la Suède d'avoir retenu cette si belle brochette de thèmes pour nos débats au Conseil de sécurité. J'étais ici en 2007 pour le premier débat au Conseil de sécurité sur les changements climatiques (voir S/PV.5663), et je pense que le débat d'aujourd'hui se présente déjà comme une digne continuation en la matière. Il y a, bien clairement, de nombreux points communs entre les deux. Je remercie les ministres qui ont trouvé le temps d'être présents ici au Conseil aujourd'hui pour nous faire part de leurs très intéressants, prenants et tristes récits.

La Terre est connue sous le nom de Planète bleue, mais bon nombre de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui ont décrit la façon dont les caractéristiques géographiques les plus emblématiques de la planète sont en train d'être irrémédiablement affectées par les changements climatiques, ce qui constitue un avertissement important pour nous tous. Il faut espérer que le débat d'aujourd'hui nous permettra de réaffirmer notre volonté renouvelée d'agir. Je voudrais en particulier saluer ce qu'a dit tout à l'heure le Ministre iraquien des ressources en eau sur la coopération avec les pays voisins pour essayer de régler certains problèmes relatifs aux ressources qui découlent des changements climatiques.

Comme beaucoup d'autres ici en conviendraient, ce qu'a dit M^{me} Ibrahim sur son peuple a été le plus convaincant. Elle a dressé un tableau très graphique du lien qui existe entre développement et sécurité, ce que cela signifie sur le terrain pour les familles ordinaires, et a dépeint leur profonde vulnérabilité face à des développements tels que les actes terroristes, du fait des choix incroyablement rudes et injustes qui leur sont imposés. Je la remercie d'avoir porté cela à l'attention du Conseil. Nous, au Royaume-Uni, travaillerons aussi fort que nous le pourrons avec la Suède et d'autres partenaires en vue d'aider l'ONU à trouver des réponses aux questions soulevées par plusieurs ministres aujourd'hui.

Cette question doit être examinée de manière globale à l'échelle du système des Nations Unies. Nous nous félicitons de certaines des idées que vous, Madame la Présidente, et le représentant des Pays-Bas, avez formulées. L'effet réciproque exercé entre climat et sécurité n'est pas un risque théorique abstrait. Si nous ne gérons pas les changements climatiques, il menacera les vies, les moyens de subsistance et l'économie partout dans le monde. Avec les migrations, il va commencer à avoir un impact sur les économies de tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas directement touchés par les changements climatiques. Le chiffre qui m'a le plus frappé est celui fourni par la Banque mondiale, qui prévoit que 720 millions de personnes risquent d'être précipitées dans la pauvreté par les changements climatiques d'ici à 2050. Ce chiffre n'est pas seulement troublant en soi; il signifie aussi que les changements climatiques réduiraient à néant une bonne partie des progrès obtenus au cours du premier quart du XXI^e siècle. C'est donc contre nos propres intérêts que nous irons si nous n'agissons pour remédier à ce problème. Ceci s'ajoute au fait que les conflits et l'instabilité liés aux changements climatiques auront d'autres conséquences.

La Première Ministre de mon pays, M^{me} Theresa May, a officiellement indiqué que les économies développées ont l'impératif moral clair d'aider ceux qui ont le plus à perdre des changements climatiques. Nous avons promis de financer à hauteur de 7,7 milliards de dollars la lutte contre les changements climatiques pour aider à atténuer le problème. Nous devons, dans les actions et les solutions dont nous convenons au Conseil de sécurité, tenir compte de tous les risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et de la façon dont ils peuvent interagir entre eux, cela de manière à contrer les risques qui se feraient jour à l'avenir. Si je peux me permettre de le dire, je pense que le Conseil a fait du bon travail en reflétant ces points dans les dernières résolutions, en particulier celles sur le lac Tchad, la Somalie et le Sahel. Notre tâche est de mettre effectivement en œuvre ces résolutions.

Pour notre part, au Royaume-Uni, nous nous sommes engagés à plaider en faveur d'une concentration plus forte sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques. En prévision du sommet sur le climat que doit organiser le Secrétaire général en 2019, nous allons collaborer avec un large éventail d'acteurs, notamment les gouvernements, les agences de secours, les organismes régionaux et l'Organisation des Nations Unies, pour lancer des initiatives qui, nous l'espérons, seront réellement porteuses de changement aux fins de renforcer la résilience climatique. Comme je l'ai dit, Madame la Présidente, nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur le point qu'il nous faut mieux comprendre les risques liés au climat. Nous avons nous mêmes travaillé sur une évaluation de ces risques et avons été parmi les premiers pays à procéder à une évaluation nationale des risques liés aux changements climatiques. Nous aiderons d'autres pays à mener leurs évaluations. Nous avons travaillé très étroitement avec des experts en Chine, en Inde et aux États-Unis sur des risques systémiques complexes, notamment pour savoir comment les changements climatiques interagissent avec la sécurité. De concert avec les Chinois, nous travaillons à la mise en place d'un cadre permettant de surveiller en permanence les risques liés au climat qui, nous l'espérons, sera lancé dans le courant de l'année. C'est dire donc que nous avons beaucoup accompli. Nous pouvons tous nous entraider et veiller à faire fond sur notre progrès, plutôt que de le reproduire.

Pour terminer, je dirai que nous avons toujours été conscients, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, de l'interdépendance entre sécurité, développement, stabilité et autres questions, comme

les droits de l'homme. Ceci n'est pas en soi un concept nouveau; en fait, la Charte des Nations Unies y fait allusion. Il est vrai de dire que tout cela s'intensifie maintenant que le monde devient de plus en plus complexe. Et ce sont les changements climatiques qui l'illustrent le mieux, comme l'a montré M^{me} Ibrahim dans son émouvant témoignage. J'espère que nous pourrions tous nous quitter avec une volonté renouvelée de remédier à certains des problèmes évoqués par les orateurs.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants d'avoir été convoqués au présent débat sur une question aussi importante et pressante. Nous remercions aussi la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et le Ministre iraquien des ressources en eau, M. Hassan Janabi, de leurs importantes présentations. Nous remercions également M^{me} Hindou Ibrahim, représentante de la société civile, de son témoignage, qui nous a tous émus.

Le Pérou juge extrêmement important de comprendre que les effets socioéconomiques et environnementaux grandissants des changements climatiques génèrent crises humanitaires et conflits, et que du fait de leur ampleur, ces derniers pourraient constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'avis aussi que la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité conférée au Conseil inclut de prévenir l'émergence, la répétition et l'aggravation des conflits et des crises humanitaires et de les régler, tout en s'attaquant aux causes profondes en vue de promouvoir une paix durable. C'est pourquoi il importe à notre sens que le Conseil renforce et rende plus systématique sa coordination avec le système des Nations Unies, en particulier avec les organes et les organismes directement chargés de prévenir et d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques, notamment sur les plus vulnérables. Nous insistons pour dire que cette coordination doit tenir compte des compétences et des mandats des différentes entités des Nations Unies et créer des synergies favorables pour répondre aux besoins particuliers et aux situations de risque, de crise ou de conflit, auxquelles les États Membres sont de plus en plus confrontés. Nous estimons que, dans la perspective du Conseil, cela suppose de compter sur des informations fournies en temps utile sur l'impact que les changements climatiques représentent, concernant tant les situations inscrites à son ordre du jour que celles où il est nécessaire d'agir de façon préventive pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Pérou est un pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La fonte des glaciers andins tropicaux a donné lieu à de fréquentes sécheresses et inondations, qui ont entraîné insécurité alimentaire et nouvelles migrations; celles-ci ont, à leur tour, posé un défi pour la paix durable. Cela nous pousse à réaffirmer notre attachement au multilatéralisme et à souligner que la mondialisation croissante requiert des réponses plus cohérentes et plus efficaces de la part de l'Organisation aux problèmes et aux défis communs, parmi lesquels les changements climatiques, la pauvreté et l'inégalité. À cet égard, nous soulignons que le Conseil de sécurité peut et doit baser ses interventions sur une meilleure compréhension des problèmes contemporains et des facteurs de crise et de conflit, au cas par cas, ainsi que des moyens nécessaires pour y faire face.

En conséquence, nous nous félicitons que depuis mars 2017, le Conseil de sécurité reconnaisse les effets néfastes des changements climatiques dans des zones telles que le Sahel, la Somalie et le lac Tchad, où ils touchent des dizaines de millions de personnes. Nous apprécions le fait que cette prise de conscience confirme la nécessité pour la communauté internationale, et le Conseil en particulier, de se mobiliser sur la base d'une évaluation adéquate des risques et des stratégies de gestion de ces risques. Ceci va dans le sens des réformes que propose le Secrétaire général.

Pour conclure, nous soulignons la nécessité d'aborder ces problèmes en collaboration avec les organismes régionaux et sous-régionaux, les institutions financières, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile, en usant de stratégies holistiques, plus cohérentes et efficaces.

En résumé, nous devons coordonner plus étroitement nos activités pour être à la hauteur de l'immense défi qui se profile, dans la limite de nos compétences respectives.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Nous tenons également à remercier la Vice-Secrétaire générale, le Ministre Janabi et M^{me} Ibrahim des exposés importants et éloquents qu'ils ont présentés ce matin.

La lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité est complexe et influencée par de nombreux facteurs. Les États-Unis restent déterminés à renforcer la sécurité internationale de manière globale, et ils reconnaissent

les efforts que déploie l'ONU pour améliorer notre compréhension des problèmes émergents liés à la sécurité humaine, notamment celui-ci.

Le Conseil met le plus souvent l'accent sur les conflits armés comme constituant la principale menace classique à la paix et à la sécurité internationales, mais il convient également d'examiner les phénomènes naturels et catastrophes tels que les sécheresses, les moussons, les tsunamis, les séismes, les ouragans, la désertification, les éruptions volcaniques et autres événements. Ils emportent des vies, détruisent des foyers, affaiblissent les ressources et provoquent des déplacements massifs à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Contrairement au cas des conflits, qui supposent de prendre parti, nous sommes tous du même côté dans la lutte contre ces crises : celui de la survie, du relèvement et de la résilience.

Dans de nombreux endroits du monde où les populations vulnérables subissent des catastrophes naturelles, des déplacements et des pénuries de vivres et d'eau, les États-Unis travaillent en partenariat avec les gouvernements et les organisations régionales pour secourir ceux qui en ont le plus besoin. Nous mettons en place des solutions novatrices pour aider les communautés à mieux se préparer et à réagir plus efficacement aux pressions climatiques. Un exemple de l'aide fournie par les États-Unis est en Iraq, où les températures élevées et la sécheresse posent un problème particulièrement redoutable. Nous sommes le premier donateur au programme de stabilisation dirigé par les Iraquiens et appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui recouvre des projets visant à rendre accès à l'eau courante et l'électricité aux particuliers dans des zones auparavant contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Cham.

Les États-Unis ont versé 265 millions de dollars au Mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du PNUD depuis 2014. Ces activités de stabilisation ont permis de créer les conditions nécessaires pour que plus de 3 millions d'Iraquiens rentrent chez eux. Les fonds versés par les États-Unis ont permis au PNUD de réparer des usines de traitement des eaux et des réseaux d'approvisionnement en eau, ainsi que des ponts traversant le Tigre, et d'améliorer la liberté de mouvement.

À la demande du Gouvernement iraquien, les États-Unis jouent également un rôle essentiel dans l'entretien des infrastructures hydriques vitales de l'Iraq, en particulier le barrage de Mossoul, dont l'intégrité

structurelle a été mise en question et qui est essentiel à la gestion des ressources en eau de millions d'Iraquiens vivant en aval. Les États-Unis ont déployé le Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis, à un coût élevé, pour superviser les contrats alloués par l'Iraq à une société italienne de jointement d'urgence et d'entretien de barrages. La stabilisation en cours des fondations du barrage permettra au Gouvernement iraquien de stocker davantage d'eau pour atténuer sa raréfaction due à une sécheresse intense.

Plus généralement, les États-Unis travaillent également en étroite collaboration avec la Suède, la Norvège et les Pays-Bas pour lutter contre des problèmes spécifiques liés aux eaux communes par l'intermédiaire du Shared Waters Partnership, géré par l'Institut international de l'eau à Stockholm. Nous travaillons de concert pour promouvoir la gestion coopérative des eaux communes dans le monde entier, partout où l'eau est, ou pourrait devenir, une source de tension.

Alors que la région du lac Tchad est aux prises avec ses propres problèmes en matière de gestion de l'eau, les États-Unis prêtent une oreille attentive pour se familiariser avec les problèmes auxquels sont confrontées les populations locales, et ils se félicitent de la poursuite du dialogue sur la promotion du développement durable dans cette région.

Les États-Unis sont conscients des problèmes spéciaux auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés en matière de développement durable, des problèmes liés à leur taille, à leur isolement géographique des marchés ainsi qu'à leurs infrastructures et leurs capacités institutionnelles limitées. Nos amis du Pacifique nous ont fait savoir qu'ils considèrent les changements climatiques comme une menace existentielle pour leurs populations, et nous comprenons l'importance qu'ils attachent à l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale en vue de répondre à leurs besoins uniques.

Notre appui aux petits États insulaires en développement prend diverses formes. Nous prenons des mesures concrètes pour répondre aux priorités identifiées dans les Orientations de Samoa, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et d'autres initiatives bilatérales et multilatérales. Les États-Unis participent à la plateforme d'action des petits États insulaires en développement et, en outre, ils recherchent de nouveaux moyens d'améliorer la coopération et

d'accorder leurs programmes plus étroitement avec les priorités des petits États insulaires en développement.

La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles sont des éléments importants en matière de promotion du développement durable et de lutte contre l'extrême pauvreté qui doivent, le cas échéant, être intégrés aux politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux.

En tant que leader mondial dans le domaine de l'innovation, les États-Unis continuent d'appuyer l'accès à des sources énergétiques plus propres et plus efficaces, ainsi que la promotion de pratiques d'utilisation des sols efficaces et durables et d'autres activités visant à améliorer la résilience, en particulier lorsque cet appui permet d'élargir le développement économique des différents partenaires et qu'il favorise les objectifs de politique étrangère et de sécurité nationale. Les États-Unis veulent collaborer avec d'autres pays pour continuer de promouvoir le développement et le déploiement d'une large gamme de technologies qui nous permettront de renforcer la résilience face à ces problèmes titanesques. Une fois de plus, nous apprécions l'occasion qui nous est donnée d'aborder ces questions.

M. Delattre (France) : Madame la Présidente, je souhaiterais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat au Conseil sur la problématique du changement climatique et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. C'est un sujet essentiel que nous devons traiter avec toute l'attention qu'il mérite.

Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, pour son importante présentation, mais aussi pour son engagement et son action dans la lutte contre le dérèglement climatique. Je remercie aussi chaleureusement le Ministre en charge des ressources en eau d'Iraq, M. Hassan Janabi, et M^{me} Hindou Ibrahim pour leurs interventions très éclairantes et très inspirantes.

Plus un jour ne passe sans qu'un nombre croissant d'entre nous soient victimes des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Si les événements climatiques extrêmes sont souvent les plus visibles, d'autres phénomènes aux effets moins immédiats, tels que les sécheresses, la salinisation des sols ou la montée des eaux, contribuent à la dégradation des terres, à l'érosion côtière ou à la baisse des ressources en eau. Ces impacts négatifs sur les

ressources naturelles, dans le contexte de populations et d'économies vulnérables, peut générer ou réactiver des conflits entre communautés, provoquer des déplacements de populations et menacer la paix et la sécurité internationales.

Les interventions de grande qualité que nous avons entendues ce matin le rappellent de façon criante : les impacts du changement climatique multiplient les risques qui pèsent sur la stabilité internationale. C'est déjà une réalité vécue durement dans de nombreuses zones du monde, du Sahel au Moyen-Orient. Mais c'est aussi une menace pour de nombreuses autres régions, aujourd'hui stables, mais qui subiront demain les impacts d'un changement climatique dont nous n'aurions pas su prévenir les effets sur la stabilité de nos pays et de nos sociétés.

Dans ce contexte, je souhaiterais partager avec le Conseil cinq messages principaux ce matin.

Mon premier message est un appel à l'action. Comme l'ont souligné les intervenants, la menace résultant des changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales est un fait objectif que nous ne pouvons nier. Ses effets se font déjà durement sentir et vont mécaniquement s'accroître. À partir de là, nous ne pouvons pas détourner le regard. Notre responsabilité collective est bien de prendre ce défi existentiel à bras le corps et d'utiliser tous les outils à notre disposition pour répondre à cette menace. Il y a urgence, car chaque jour perdu augmente l'intensité de la menace.

Mon deuxième message porte sur le débat institutionnel qui revient souvent dans nos interventions sur le sujet. Face à l'urgence et à l'importance des enjeux, nous devons dépasser les arguties institutionnelles. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent s'exprimer sur cet enjeu de paix et de sécurité internationales qui nous concerne tous. Mais je veux rassurer tout le monde : que nous discutons ici des effets des changements climatiques sur la sécurité internationale ne remettra pas en cause la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou l'Accord de Paris, qui restent le cadre multilatéral de référence pour la lutte contre les changements climatiques. À cet égard, je voudrais rappeler à tous ceux qui sont concernés que la priorité est de ratifier l'Accord de Paris et qu'il nous reste collectivement à adopter les règles d'application de l'Accord de Paris en décembre prochain, sous la présidence polonaise de la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est

une condition essentielle pour maintenir la dynamique positive qui s'est ouverte à Paris en 2015 dans la lutte contre les changements climatiques et pour que chaque pays mette en place des politiques climatiques ambitieuses, comme c'est déjà le cas pour beaucoup de pays, comme la Chine par exemple. C'est ainsi que nous pourrions tenir notre engagement collectif de contenir l'élévation de la température moyenne en dessous de 2°C et si possible de 1,5°C.

Mais lorsque nous parlons des impacts des changements climatiques sur la sécurité et la paix internationales, et c'est mon troisième message, nous sommes bien dans une démarche de prévention des conflits. Ici à New York, la communauté internationale doit s'en saisir et décider d'agir de manière coopérative pour faire face aux effets sur la sécurité et la paix internationales des impacts des changements climatiques et pour mettre en place une véritable diplomatie préventive afin d'y faire face. Je veux à cet égard soutenir avec force la vision et l'ambition du Secrétaire général sur la prévention des conflits et le continuum de paix qui doit pleinement intégrer l'ensemble des facteurs déstabilisateurs, y compris ceux liés aux effets des changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.

Mon quatrième message porte sur les moyens à mettre en œuvre pour que les Nations Unies disposent de solides capacités d'analyse dans ce domaine. En ce sens, nous nous félicitons des progrès accomplis par le Conseil, ces derniers mois, reconnaissant les effets néfastes des changements climatiques dans plusieurs régions, qu'il s'agisse du bassin du lac Tchad, de la Somalie ou du Mali, et appelant à une meilleure évaluation et gestion des risques liés aux changements climatiques et écologiques. Ces avancées doivent désormais se traduire concrètement. Cela suppose que les Nations Unies développent leurs capacités à analyser ces risques pour nous alerter, pour chaque région du monde, des risques pour la sécurité résultant des changements climatiques. La Vice-Secrétaire générale nous a rappelé l'action remarquable qu'elle a engagée avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La France soutient pleinement et accompagne activement cet effort majeur et essentiel. Notre ambition est d'élargir cette approche à d'autres régions du monde. Il est aussi désormais nécessaire de passer à l'étape suivante et de formuler des recommandations de mesures, qui seront mises en œuvre par les gouvernements nationaux, les organismes des Nations Unies, ou les organisations régionales pour,

à la fois, prévenir les effets des changements climatiques sur la sécurité et protéger et restaurer la biodiversité.

Enfin, et ce sera mon cinquième message, c'est l'ensemble du système des Nations Unies qui doit être mobilisé sur ces enjeux liés aux implications sécuritaires des changements climatiques. Le Secrétariat de l'ONU, l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité ont une responsabilité commune sur ce sujet. Ils doivent s'appuyer sur l'ensemble des organismes et des institutions spécialisées dans les domaines de l'environnement, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement; du climat, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; de l'agriculture, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; ou de la désertification, avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin d'établir des analyses pertinentes, de proposer des pistes d'action et de les mettre en œuvre sur le terrain.

En conclusion, je souhaiterais, Madame la Présidente, vous assurer de l'engagement résolu de la France à vos côtés, pour construire une diplomatie multilatérale du XXI^e siècle qui intègre pleinement les impacts des changements climatiques dans une démarche de prévention des conflits. Face à la réalité des changements climatiques, qui constituent l'un des plus grands défis de notre temps, nous devons avancer les yeux ouverts et tous ensemble.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, ainsi que les intervenants d'aujourd'hui, M. Hassan Janabi, Ministre iraquien des ressources hydriques, et M^{me} Hindou Ibrahim, représentante du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques. Nous souhaitons la bienvenue au Président Waqa, de Nauru, et tenons à lui dire que nous savons à quel point la question des changements climatiques est importante pour son pays. La Russie accorde elle aussi une attention prioritaire à cette question. Nous sommes une des figures de proue des processus internationaux sur le climat, tant pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'en ce qui concerne les efforts pour garantir le caractère universel du régime de lutte contre les changements climatiques sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Mon pays recourt activement

à des approches novatrices fondées sur l'utilisation de technologies de pointe.

Ma déclaration va sans doute être bien différente de celle des autres membres du Conseil de sécurité aujourd'hui. Toutefois, malgré ce que j'ai indiqué plus haut, je suis dans l'obligation de dire que la séance d'aujourd'hui nous préoccupe, non pas parce que nous sommes contre des efforts collectifs pour lutter contre les changements climatiques, bien au contraire. Mais parce que nous ne pouvons pas accepter que la séance de ce jour soit, à notre avis, une nouvelle tentative de lier la question de la préservation de l'environnement aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement, nous laissons ainsi croire à ceux qui suivent nos travaux que maintenant le Conseil va s'atteler à la question du climat, et que cela va immédiatement modifier la donne. C'est de toute évidence trompeur et dangereux.

On tente d'imputer au facteur climatique la détérioration de la situation socioéconomique et politique dans tel ou tel pays ou telle ou telle région. La conclusion qui en résulte est que les changements climatiques constituent une menace pour la sécurité en général. Or les partisans de cette thèse, en règle générale, ne prennent même pas la peine de présenter des données scientifiques solides ni de préciser clairement les notions de sécurité, de conflit, de menace ou de stabilité en relation avec la question climatique. Ces termes sont utilisés de façon très vague et on nous demande d'accepter des liens totalement abstraits. Non seulement, agir de la sorte n'aide personne, mais au contraire, cela induit tout le monde en erreur et détourne l'attention du Conseil des questions pour lesquelles il pourrait véritablement contribuer à la recherche de solutions.

###091F

Je le répète encore une fois. Si nous considérons que les changements climatiques constituent une grave menace pour nous tous, le Conseil ne dispose ni des connaissances spécialisées ni des moyens nécessaires pour trouver des solutions viables et lutter efficacement contre les changements climatiques. Je suis une fois encore dans l'obligation de souligner que les changements climatiques ne constituent pas un défi universel dans le contexte de la sécurité internationale, mais doivent être examinés en lien avec chaque situation spécifique. Dans le même temps, le rôle de l'ONU est de fournir un appui aux États, qui ont la responsabilité principale de définir de manière indépendante leurs propres stratégies pour faire face aux défis sécuritaires à l'intérieur de leurs

frontières nationales. Notre organisation internationale doit respecter strictement le principe de répartition des tâches, étant entendu que chacun des principaux organes de l'ONU doit agir dans le cadre de son mandat.

Pour justifier l'introduction des problèmes climatiques au Conseil de sécurité, on invoque souvent l'idée selon laquelle les changements climatiques seraient un multiplicateur de risques et un vecteur de violence. Si nous sommes si à cheval sur ces principes, pourquoi alors, dans les discussions engagées sous ce prétexte, passons-nous toujours sous silence un aspect non moins grave de la question, à savoir les conséquences néfastes pour l'environnement qui résultent d'actions militaires violentes et de sanctions unilatérales? Les bombardements des coalitions occidentales en Yougoslavie, en Libye et en Syrie en sont des exemples frappants. Il est pour le moins étrange qu'aucun orateur d'aujourd'hui ne se soit dit préoccupé par les dommages environnementaux majeurs causés par de telles actions, sans parler des dommages colossaux pour la santé des citoyens de ces pays.

Ce n'est un secret pour personne que les bombardements de l'OTAN contre le territoire de l'ex-Yougoslavie avec des munitions contenant des composantes radioactives, principalement de l'uranium appauvri, qui pollue l'environnement, ont engendré une forte augmentation des cancers et eu des répercussions négatives sur la santé en général et la santé procréative des populations vivant dans les zones touchées, qui à ce jour ont encore besoin d'être décontaminées et réhabilitées. La situation à la suite de l'aventure libyenne est tout aussi tragique. Les tirs de roquettes et les bombardements de l'OTAN contre des infrastructures pétrolières, ainsi que les opérations des groupes d'opposition armés appuyés par l'Occident à proximité des compagnies pétrolières, ont conduit à leur destruction partielle ou totale, à des incendies massifs et à une pollution atmosphérique par la combustion du pétrole et des produits pétroliers.

Je ne peux manquer de souligner que la présence illégale des forces de la coalition occidentale qui se trouvent toujours sur le territoire syrien constitue un obstacle au rétablissement du contrôle de l'État dans tout le pays et, partant, à l'application de la législation nationale relative à l'environnement, à l'exploitation des ressources naturelles et, de manière générale, au rétablissement des activités nationales dans ces domaines, notamment le recyclage des déchets ménagers. La situation est aggravée par les sanctions unilatérales contre la Syrie qui empêchent le pays d'acheter

l'équipement et les matériaux nécessaires pour garantir la sécurité écologique des activités industrielles.

Une situation alarmante est également en train de se former autour de la station d'épuration de Donetsk, qui fait l'objet de frappes régulières de la part des forces armées ukrainiennes. Une fuite du gaz de chlore qui se trouve dans les réservoirs de stockage pourrait déclencher une catastrophe écologique et humanitaire. Il est difficile de croire que les auteurs de ces actes ne sont pas conscients des conséquences négatives lorsqu'ils polluent l'environnement avec des matières radioactives ou détruisent des installations pétrolières. Toutefois, ils préfèrent n'y prêter aucune attention et ne sont pas pressés d'aider à atténuer les dommages qu'ils ont causés. Voilà pourquoi nous estimons que les problèmes de pollution de l'environnement résultant d'opérations militaires criminelles et de sanctions unilatérales illicites peuvent être considérés comme des menaces au moins aussi importantes que la problématique climatique.

En ce qui concerne les changements climatiques, je le répète encore une fois, insister sur une sécurisation de cette question vitale sape de manière irrémédiable les efforts déployés pour trouver des solutions conjointes. Cette année, il est prévu d'adopter des modalités d'application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans le même temps, les États membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques discutent de mesures conjointes et de la coordination des efforts en faveur du climat dans le cadre du dialogue Talanoa, dont le principe fondateur est la dépolitisation des débats, ce qui permet d'éviter les accusations mutuelles tout en cherchant à comprendre ce que nous pourrions faire en unissant nos forces.

Nous souhaitons tout aussi ardemment que M^{me} Hindou Ibrahim, qui nous a parlé de façon si émouvante aujourd'hui, que les changements climatiques ne portent pas atteinte à la vie des peuples autochtones. La Russie aide également les petits États insulaires en développement par le biais de ses contributions à l'Organisation des Nations Unies pour le développement. Nous sommes prêts à apporter notre concours et faisons tout notre possible pour que les efforts collectifs des organismes et mécanismes spécialisés puissent résoudre ces problèmes, mais il est clair que le débat d'aujourd'hui au Conseil va dans le sens inverse, spéculant sur la question du climat et l'exploitant pour atteindre des objectifs purement politiques, imposer des normes

unilatérales et renoncer à prendre des mesures concrètes pour des raisons démagogiques et de propagande.

Nous pensons qu'il est essentiel de permettre à tous les mécanismes des Nations Unies chargés de la lutte contre les changements climatiques de faire leur travail en paix, sans créer artificiellement des approches transversales qui ne font qu'entraver la promotion de nos intérêts communs. Ce n'est que grâce à des mesures communes et pratiques, mises en œuvre dans le cadre des formats d'experts établis, que nous pourrions atteindre l'objectif de préserver le climat mondial dans l'intérêt des générations actuelles et futures de l'humanité.

M^{me} Cordova Soría (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me féliciter de votre présence, Madame la Présidente, et saluer le travail que la délégation suédoise a accompli à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à saluer la présence de M. Eugene Philip Rhuggenaath, Premier Ministre de Curaçao du Royaume des Pays-Bas, et remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, M. Hassan Janabi, Ministre des ressources en eau de l'Iraq, et M^{me} Hindou Ibrahim du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques.

Les changements climatiques constituent l'un des principaux enjeux de notre époque. Nous tenons à souligner le fait que les pays en développement, bien qu'ils soient historiquement ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques, continuent de souffrir le plus de leurs effets néfastes et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles. Selon le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*, entre 1990 et 2015, plus de 1,6 million de personnes sont mortes en raison des effets des changements climatiques. Qui plus est, entre 2000 et 2013, une moyenne de 211 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles de plus en plus extrêmes.

Les changements climatiques menacent non seulement les perspectives de développement durable, mais aussi l'existence et la survie mêmes des pays, des sociétés et des écosystèmes de la Terre nourricière. Nous déplorons que certains des pays les plus industrialisés n'assument pas leur responsabilité face aux problèmes engendrés par les changements climatiques. Les changements climatiques sont devenus un moyen d'éviter de débattre de questions de fond, telles que le modèle de développement capitaliste, la consommation excessive et les modes de production sources de gaspillage qui

provoquent ou aggravent les problèmes de dégradation de l'environnement et d'épuisement des ressources, ce qui entrave le développement durable de nos peuples. Pour certains pays, le changement climatique est une menace existentielle et pour d'autres, c'est la perte de la biodiversité, l'augmentation des espèces menacées ou la perte de la sécurité alimentaire. La rareté des ressources naturelles, comme l'eau, peut entraîner une augmentation des tensions sociales. De même, à mesure que le niveau de la mer s'élève, les conditions de nombreuses zones côtières et de petites îles peuvent s'aggraver considérablement, ces dernières pouvant devenir inhabitables, voire disparaître.

Tous ces facteurs placent la population dans une situation de vulnérabilité face aux conflits sociaux ou simplement dans une situation où elle doit abandonner ses foyers. En conséquence, nous serions confrontés au déplacement de centaines de milliers de personnes devenues des migrants climatiques, ce qui pourrait générer de nouveaux conflits ou aggraver les conflits existants.

Les effets néfastes des changements climatiques ont un certain nombre d'implications directes et indirectes pour la jouissance effective des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, le droit à une alimentation adéquate, le droit à un logement adéquat, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit au développement et le droit à la paix.

Les défis auxquels le Conseil de sécurité est confronté dans l'accomplissement de son mandat sont certainement nombreux et complexes. Toutefois, nous pensons que ce qui compromet véritablement les efforts déployés par le Conseil et par l'Organisation pour empêcher l'effondrement de la paix et de la sécurité internationales tient à la mise en œuvre inadéquate des mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de maintenir l'accent sur les pouvoirs et les mandats de chaque organe, et d'exécuter les tâches de coordination qui permettent de convenir des meilleures solutions possibles pour traiter les problèmes découlant des conflits, en évitant les doubles emplois inutiles et, surtout, en évitant les chevauchements et les interférences avec les mandats spécifiques des autres organes.

Nous convenons que les changements climatiques peuvent être à l'origine de conflits et de tensions sociales. Toutefois, nous pensons que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe ou l'espace approprié pour traiter cette question. Nous sommes convaincus

que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont les principales plateformes internationales et intergouvernementales pour aborder la question des changements climatiques et de leurs effets, les atténuer et s'y adapter.

Si nous voulons faire face à cette situation sensible et délicate, nous devons essentiellement analyser les causes profondes du problème. À cet égard, la Bolivie regrette que les pays les plus industrialisés, au lieu de faire face à des causes telles que le modèle prétendument civilisateur, qui repose sur une architecture financière vorace dans laquelle quelques-uns concentrent la richesse de la majorité de l'humanité, continuent à promouvoir la politique de la guerre, en augmentant chaque année leur énorme budget. Nous sommes convaincus que les dispositifs militaires des pays les plus puissants de la planète se sont engagés à détruire des peuples entiers et des civilisations innocentes uniquement dans le but de s'approprier le pétrole, le gaz ou les minéraux stratégiques. Le coût humanitaire élevé de ces politiques de guerre et d'appropriation des ressources naturelles va de pair avec les coûts de guerre qu'elles représentent, au détriment de la population, perpétuant le cycle de la pauvreté, du besoin et de la confrontation.

À cet égard, nous nous faisons l'écho de ce que le Président Evo Morales a dit lors de son discours lors du débat de haut niveau de l'Assemblée générale en 2017 :

« Les inégalités sont immorales. Si 800 millions d'individus souffrent de la faim, ce n'est pas parce que la nourriture fait défaut. Si des millions d'enfants meurent d'infections, ce n'est pas parce que les médicaments font défaut [...] S'il y a des pauvres dans le monde, ce n'est pas parce que les ressources font défaut. [...] En raison de la guerre, du terrorisme et d'autres conflits, nous vivons la pire crise humanitaire... » (A/72/PV.6, p. 16)

Nous appelons ces pays dits développés, dans le cadre du principe des responsabilités communes mais différenciées, à assumer leurs responsabilités en facilitant le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, car, du fait de l'appropriation et de l'exploitation des ressources naturelles de nombreux pays, nous ne pouvons pas nous considérer comme industrialisés aujourd'hui.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions une fois de plus la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, pour son exposé. Je voudrais lui exprimer notre gratitude, ainsi qu'à la Présidente du Conseil et au Président de l'Union africaine, pour la mission très importante qu'ils ont effectuée très récemment dans deux pays africains qui comptent parmi ceux qui sont gravement touchés par les changements climatiques. Cette visite a été très significative.

Je voudrais également remercier les autres intervenants, en particulier M^{me} Hindou Ibrahim, dont la présentation passionnée s'est pleinement alignée sur l'objectif de cette séance et sur la lourde responsabilité incombant aux intervenants d'être aussi objectifs que possible et non partiaux. C'est très important et nous devrions tirer des leçons de la séance d'aujourd'hui. Franchement, ce que nous avons entendu aujourd'hui valide presque les préoccupations exprimées par certains collègues.

Je tiens à saluer la présence parmi nous du Président de Nauru et des Premiers Ministres de Curaçao et du Royaume des Pays-Bas. Je voudrais également saluer le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

Les changements climatiques constituent l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'ensemble de la communauté mondiale. Aucun pays n'en est à l'abri, comme l'a dit la Vice-Secrétaire générale. Leurs conséquences dévastatrices non seulement sapent les acquis du développement, mais menacent aussi l'existence même de nos communautés. Bien que leur contribution soit négligeable, il est bien connu que ce sont les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, qui ne savent littéralement pas combien de temps ils peuvent survivre, qui souffrent de manière disproportionnée des impacts des changements climatiques.

Nous soulignons donc que les changements climatiques exigent une action et des réponses mondiales urgentes et concertées, ancrées principalement dans la promotion d'un développement inclusif et durable. C'est aussi la raison pour laquelle ce que nous avons fait en 2015, lorsque nous avons adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à horizon 2030 et ses 17 objectifs, a eu une telle importance historique et était l'expression du multilatéralisme sous son meilleur jour. C'est dans cet esprit que nous souscrivons à l'évaluation du Conseil, telle que reflétée dans la déclaration présidentielle S/PRST/2011/15, à savoir que

« les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales. »

Nous reconnaissons que les changements climatiques, dans certaines circonstances, pourraient créer des conditions propices aux conflits ou les exacerber. Dans les communautés où les moyens de subsistance dépendent fortement des ressources naturelles, la probabilité de violences intercommunautaires ou de conflits transfrontaliers ou régionaux est élevée. La situation dans le bassin du lac Tchad ou dans la région du Sahel est une manifestation claire du lien entre les changements climatiques et les conflits, et l'exposé de la Vice-Secrétaire générale hier (voir S/PV.8306), à la suite de sa visite conjointe de haut niveau avec l'Union africaine, a souligné cet aspect.

D'autre part, il est important aussi de noter que les changements climatiques ou les changements environnementaux liés au climat ne débouchent pas automatiquement sur un conflit. L'absence de solutions durables et globales au problème de la migration induite par les changements climatiques, l'insécurité, la montée des tensions et la compétition pour les ressources, pourraient conduire à des conflits localisés ou transfrontaliers dans différentes régions de la planète. À cet égard, s'attaquer aux causes profondes de ces conflits induits par les changements climatiques reste d'une importance vitale. Nous devons le faire de manière globale. Ceci requiert de prendre des mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité des États aux effets des changements climatiques et de créer un cadre de coopération pour atténuer ces effets, y compris les migrations et les déplacements liés au climat.

Il est essentiel donc de redoubler d'efforts pour réaliser le développement durable au profit des générations actuelles et futures, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, entre autres. Un attachement véritable au multilatéralisme doit rendre cela évident. En outre, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris et le respect des engagements que nous avons pris au titre de divers cadres visant à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques est une

condition préalable pour prévenir les conflits dus aux changements climatiques ou les risques de sécurité.

À cet égard, tous les pays, en particulier les pays développés, doivent prendre des mesures concrètes pour honorer leurs engagements et annonces conformément à l'Accord de Paris, en fournissant un financement suffisant et durable aux pays en développement, en particulier aux plus vulnérables, pour les aider à lutter contre les changements climatiques. La facilitation des transferts d'une technologie appropriée doit être partie intégrante de cette obligation. De tels efforts doivent, à notre sens, compléter les efforts nationaux et régionaux visant à contrer les effets néfastes des changements climatiques et à prévenir les risques de sécurité et les conflits liés aux changements climatiques.

À cette fin, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, ainsi que le Conseil économique et social, aussi bien que les cadres intergouvernementaux mis en place pour remédier aux causes profondes des changements climatiques et à leurs effets préjudiciables, doivent continuer de jouer un rôle de chef de file, comme l'a affirmé le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2011/15.

Là où les effets du changement climatique sont devenus une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, a un rôle à jouer dans l'analyse du conflit et des incidences sur la sécurité, ainsi que dans la recherche d'une voie conduisant à la paix et la sécurité. Le Conseil, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales pertinentes, pourrait aussi prendre des mesures concrètes pour gérer les risques de sécurité et les conflits liés aux changements climatiques, dans le respect des priorités nationales et régionales globales. Par exemple, des initiatives régionales comme celle prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de mener une étude approfondie et de recommander un plan d'action pour prévenir les conflits liés aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest, peuvent être prises comme exemple.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il importe que tous les organes compétents des Nations Unies prennent des mesures concrètes, dans les limites de leurs mandats respectifs, conformément à leurs priorités et à leurs plans nationaux, pour s'attaquer aux causes profondes et aux effets négatifs des changements climatiques et prévenir les conflits et les menaces à la sécurité.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous remercier de votre présence ici à New York pour présider le présent débat. Je remercie aussi la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et M. Hassan Janabi, Ministre des ressources en eau de la République d'Iraq, de leurs exposés, ainsi que M^{me} Ibrahim, représentante de la société civile tchadienne, de sa déclaration.

Les changements climatiques affectent la survie de l'homme et son développement. C'est un redoutable défi mondial. Ces dernières années, les efforts concertés déployés par les pays pour protéger l'environnement mondial et lutter contre les changements climatiques ont abouti à des résultats remarquables. Toutefois, la lutte contre les changements climatiques et la réalisation du développement durable restent, à long terme, une tâche urgente à mener par la communauté internationale. Vu les conditions actuelles, nous devons œuvrer de concert pour lutter contre les changements climatiques.

Premièrement, il importe que la communauté internationale promeuve une vision commune d'un avenir partagé par l'humanité et affronte activement ces défis mondiaux. Les pays doivent renforcer les échanges et la coopération face aux changements climatiques et fournir une assistance aux pays en développement via le transfert de technologie et le renforcement des capacités. L'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales et régionales pertinentes doivent renforcer leur coordination et jouer un rôle positif dans la lutte contre les changements climatiques.

Deuxièmement, la communauté internationale doit défendre l'égalité et la justice et veiller à ce que les règles internationales soient effectivement respectées et appliquées. Les pays doivent respecter pleinement les accords internationaux conclus dans le domaine des changements climatiques, rejeter les mentalités à somme nulle, renforcer la mise en commun des avantages et des responsabilités et parvenir à un résultat gagnant-gagnant en gardant à l'esprit l'intérêt général.

Troisièmement, la communauté internationale doit mettre sincèrement en œuvre l'Accord de Paris. Il importe de tenir compte des contextes nationaux, de respecter les différences, en particulier celles des pays en développement, d'adhérer au principe de la responsabilité commune mais différenciée, et d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains et les petits États insulaires en développement, à renforcer leur capacité d'adaptation, d'atténuation, de gestion et de financement.

Quatrièmement, la communauté internationale doit élaborer un nouveau concept de sécurité globale, coopérative et durable pour lutter comme il convient contre les risques de sécurité liés au climat. À l'heure actuelle, toutes sortes de menaces à la sécurité continuent de se faire jour. Tous les pays doivent prendre des mesures intégrées, renforcer la coopération internationale et s'engager dans la voie du développement durable en vue de lutter contre les risques de sécurité liés aux changements climatiques, tels que l'épuisement des ressources en eau, l'appauvrissement des terres, l'insécurité alimentaire, les crises humanitaires et la migration de masse, cela en assurant un développement commun.

La Chine estime que tous les États Membres doivent, conformément à la Charte des Nations Unies et à leurs obligations découlant des documents pertinents, et sur la base des fonctions des organes des Nations Unies et des divisions du travail en place, réagir rapidement et comme il se doit pour régler les problèmes liés aux changements climatiques.

Défendant l'approche appropriée pour appliquer la justice et préserver les intérêts, la Chine participe à la coopération internationale en matière de changements climatiques. Nous sommes disposés à continuer de mettre en œuvre notre attachement à la coopération Sud-Sud sur les changements climatiques et à aider d'autres pays en développement à faire face aux défis lancés par les changements climatiques. Nous sommes déterminés à travailler avec le reste de la communauté internationale dans un effort concerté pour préserver notre patrie commune, dont dépend notre survie.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Baron Divavesi Waqa, Président de Nauru; de M. Eugene Philip Rhuggenaath, Premier Ministre de Curaçao, Royaume des Pays-Bas; et de M. Yerzhan Ashikbayev, Vice-ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Je voudrais également adresser mes remerciements à M^{me} Amina Mohammed, Vice-secrétaire générale, au Dr. Hassan Janabi, Ministre des ressources hydrauliques d'Iraq, et à M^{me} Hindou Ibrahim, représentante de l'organisation non gouvernementale International Indigenous People Forum on climate change. Leurs exposés édifiants de même que leurs recommandations pertinentes nous ont utilement instruits sur la problématique des changements climatiques et de leurs interactions croissantes avec les tensions communautaires et les conflits qui agitent de nombreuses régions du monde.

Le Conseil de sécurité a été saisi pour la première fois en 2007, à l'initiative du Royaume-Uni, des questions relatives aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Dès lors, l'intérêt du Conseil pour cette question a été renforcé, et il est aujourd'hui le reflet d'une prise de conscience à l'échelle mondiale quant à la nécessité d'élaborer des réponses collectives et pérennes à ce défi auquel notre planète est confrontée. En effet, l'engagement du Conseil à impulser la recherche de solutions durables aux impacts des changements climatiques sur la paix et la sécurité s'est matérialisé au fil des ans par l'adoption de nombreuses résolutions et déclarations présidentielles, notamment la résolution 2349 (2017) et les déclarations présidentielles S/PRST/2011/15 et S/PRST/2018/3. Dans ces textes, le Conseil a exprimé ses préoccupations quant aux effets des changements climatiques, considérés comme des facteurs aggravants de situations existantes et chryso-gènes, particulièrement dans des régions où des vulnérabilités sociopolitiques et économiques préexistantes constituent des terrains fertiles pour le déclenchement de violences armées.

La situation du lac Tchad, dont dépendent environ 20 millions de personnes, est à elle seule emblématique des effets dévastateurs des pénuries environnementales sur la paix et la stabilité. Ayant perdu une grande partie de son volume en eau, la région du bassin du lac Tchad symbolise, à l'instar de celle du Sahel, tous les défis environnementaux, sécuritaires et humanitaires auxquels le continent africain est confronté. Pour les populations qui vivent en bordure du lac Tchad et qui tirent l'essentiel de leurs revenus et moyens de subsistance de cette source, la baisse des ressources hydriques et halieutiques peut être un facteur de tension, voire de recrudescence de l'activité jihadiste. C'est tout le sens de la résolution 2349 (2017), adoptée par le Conseil de sécurité, reconnaissant les effets des changements climatiques sur la stabilité de la région du lac Tchad.

Il s'agit donc, pour la Côte d'Ivoire, d'une question essentielle dont l'impact indéniable sur la paix et la sécurité nous invite à dépasser les clivages habituels concernant la pertinence des organes où devraient être discutées ces questions pour apporter des réponses consensuelles à même d'inverser la courbe des changements climatiques et de leurs effets néfastes sur la paix et la stabilité dans un continent déjà trop confronté à de nombreux défis. Mon pays saisit donc l'heureuse opportunité du présent débat pour souligner la nécessité de la prise en compte des implications

sécuritaires des changements climatiques dans l'analyse des causes profondes des conflits et dans la formulation de stratégies relatives à leur prévention et à leur gestion, conformément aux recommandations des déclarations présidentielles S/PRST/2011/15 et S/PRST/2018/3. Cette démarche s'impose, surtout quand les facteurs climatiques peuvent représenter des défis à la mise en œuvre des mandats du Conseil ou sont de nature à compromettre les processus de consolidation de la paix dans un contexte post-crise.

La Côte d'Ivoire, pays essentiellement agricole, n'échappe pas à la réduction à grande échelle de sa couverture forestière – liée en grande partie à la fois à l'activité humaine et à une baisse de la pluviométrie, elle-même induite par les changements climatiques – observée au cours des dernières décennies. De 16 millions d'hectares de forêts dans les années 1950, les superficies résiduelles de forêts sont passées en 2015, selon les estimations de l'ONU, à moins de 3,4 millions d'hectares. À ce phénomène inquiétant que connaissent également d'autres pays d'Afrique subsaharienne s'ajoutent la désertification, la raréfaction des terres arables et les pénuries d'eau imputables aux épisodes prolongés de sécheresse, des facteurs d'instabilité dans des régions où l'accès et le contrôle des ressources sont devenus des enjeux sociopolitiques générateurs de conflits qui prennent parfois des tournures identitaires et religieuses dramatiques.

Les pénuries en eau et en terres cultivables consécutives aux changements climatiques ont exacerbé les phénomènes migratoires et les pressions démographiques sur les rares ressources existantes, comme en témoigne la situation environnementale, sécuritaire et humanitaire dans le bassin du lac Tchad. En effet, selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 6,9 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire et 2,5 millions de personnes sont des déplacés internes dans cette zone du bassin du lac Tchad, où Boko Haram et des réseaux criminels transnationaux se sont enracinés, profitant des vulnérabilités et des contradictions locales.

L'implantation de ces réseaux terroristes et criminels est de surcroît facilitée par la radicalisation d'une frange de la jeunesse confrontée au chômage et à la pauvreté. Par ailleurs, la région du Sahel, qui reste également confrontée aux effets des changements climatiques, connaît une résurgence des mouvements autonomistes, mus par la volonté de modifier les institutions politiques et les mécanismes de gouvernance.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, préoccupé par les défis sécuritaires liés aux changements climatiques, a organisé, au cours de sa 774^{ème} réunion tenue le 21 mai 2018 à Addis-Abeba, une séance publique consacrée au lien entre les changements climatiques et les conflits en Afrique et la réponse aux implications sécuritaires. Mon pays souscrit aux recommandations pertinentes de cette rencontre, notamment la nécessité de renforcer la résilience des États africains face aux changements climatiques, ainsi que leur prise en compte dans les stratégies nationales et régionales de prévention des conflits. Le Conseil de paix et de sécurité a réitéré également l'importance du multilatéralisme dans la lutte contre les changements climatiques, dont l'Accord de Paris sur les changements climatiques du 12 décembre 2015 demeure la parfaite illustration, et a appelé instamment à la mise en œuvre par les États signataires des engagements y relatifs.

Le Conseil de paix et de sécurité encourage en outre la communauté internationale à soutenir les stratégies sous-régionales visant à traiter les causes profondes des conflits, notamment celles proposées par le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du climat du bassin du Congo, tenu le 29 avril 2018 à Brazzaville, au Congo, et la Conférence internationale sur la sauvegarde du lac Tchad, tenue du 26 au 28 février 2018 à Abuja, au Nigéria. Le Conseil de paix et de sécurité a par ailleurs souligné l'importance de l'approche préventive en insistant sur le renforcement des capacités des mécanismes nationaux et communautaires en matière d'alerte précoce et d'intervention rapide, tels que le Système d'alerte avancée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'intégration dans leurs indicateurs des prémisses de violences communautaires, des facteurs climatiques et de leurs effets sur la paix et la sécurité.

La Côte d'Ivoire voudrait appeler l'attention du Conseil sur l'existence en Afrique de nombreuses initiatives fondées sur l'engagement des États à s'approprier leur sécurité collective, dans des cadres multilatéraux privilégiant l'approche préventive, sur la base du dialogue et du règlement pacifique des différends liés à la gestion des ressources naturelles et au climat. Ces approches sous-régionales, qui permettent aux États Membres, unis par des idéaux de solidarité, de partage et de paix, d'œuvrer ensemble au renforcement de la paix et de la sécurité, gage de développement durable, ne demandent qu'à être soutenues par le Conseil.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout au long de cette semaine, nous avons abordé des sujets d'une importance capitale liés au maintien de la paix et de la sécurité. La République de Guinée équatoriale remercie et félicite une fois de plus la présidence suédoise et la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Margot Wallström, d'avoir porté à notre attention la question à l'examen ce matin, à savoir « Maintien de la paix et de la sécurité internationales – Climat et sécurité : comprendre les risques ».

Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, qui a participé à nos délibérations, de sa présentation et de ses réflexions; M^{me} Hindou Ibrahim, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques, qui a décrit la réalité brutale des effets des changements climatiques et les risques qu'ils posent pour la paix et la sécurité locales, nationales et régionales; le Ministre iraquien des ressources hydrauliques, M. Hassan Janabi, de ses rapports riches d'informations, qui nous donnent une vision globale du thème complexe qu'est la réalité de la relation entre les changements climatiques et le maintien de la paix et de la sécurité, à savoir les risques que les changements climatiques posent pour la paix et la sécurité mondiales.

Au nom de la République de Guinée équatoriale, je voudrais saluer la présence parmi nous de S. E. le Président de Nauru, de S. E. le Premier Ministre de Curaçao, Royaume des Pays-Bas, ainsi que du Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

Durant une visite qu'il effectuait dans la région du lac Tchad, en mars 2017, le Président du Niger, S. E. M. Mahamadou Issoufou, a déclaré à ceux qui l'accompagnaient que, selon lui, Boko Haram n'aurait jamais pris racine dans la région sans l'assèchement du lac Tchad, qui a perdu 90 % de sa superficie depuis les années 60, ce qui a eu des effets dévastateurs sur les moyens d'existence et de subsistance locaux.

Peu après cette visite, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2349 (2017), dans laquelle il s'est penché sur les multiples facettes du conflit avec Boko Haram. Parmi ses nombreux éléments, la résolution reconnaît les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, sur la stabilité dans la région, notamment de la rareté de l'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire. Elle souligne également la nécessité pour les gouvernements et l'ONU d'adopter des stratégies

appropriées d'évaluation et de gestion des risques en rapport avec ces facteurs climatiques.

Il convient de rappeler qu'en janvier dernier, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2018/3, dans laquelle il a évoqué les activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel dans les domaines de la prévention des conflits, la médiation et les bons offices, et s'est félicité des efforts déployés par les pays de la région pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Cette déclaration reprend le libellé de la résolution 2349 (2017), qui reconnaît les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, illustrant ainsi les incidences de ces facteurs sur la sécurité de la région.

Pour la République de Guinée équatoriale, la paix et la sécurité internationales sont menacées par divers éléments, qui chacun représente un défi différent pour la communauté internationale. En plus des menaces posées par les intérêts politiques, religieux et terroristes, il ne fait aucun doute que les changements climatiques qui touchent l'ensemble de notre planète présentent des risques nouveaux, rendant les dangers existants encore plus dangereux et violents. Les changements climatiques touchent en effet les aspects élémentaires et fondamentaux de la vie humaine, comme nous l'avons déjà dit, tels que l'accès à l'eau potable, la détérioration de la qualité des sols pour la production alimentaire, avec la pénurie de nourriture qui en découle, et la réduction des terres propices à la vie. Tous ces aspects inquiétants exacerbent les luttes pour le contrôle de ressources qui se raréfient entre les différents groupes, augmentant ainsi les risques et les dangers de conflit dans différentes parties du monde.

Lutter contre les effets des changements climatiques n'est plus seulement l'affaire des scientifiques et des universitaires. C'est aussi désormais une question politique hautement prioritaire sur laquelle il faut se pencher régulièrement si l'on veut pouvoir avancer dans la réalisation des objectifs connexes. La République de Guinée équatoriale suggère que la question du climat soit incluse dans les rapports qui sont soumis au Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité, à l'instar de ce qui se fait pour la question des femmes et des enfants en période de conflit, afin de mieux comprendre les conséquences néfastes des changements climatiques sur les différents conflits et de pouvoir y faire face.

De l'avis de la République de Guinée équatoriale, une question clef consiste à déterminer comment le débat sur cette question peut aider le Conseil à prendre des engagements relatifs aux changements climatiques. Un autre enjeu est de trouver le moyen d'améliorer les analyses dont dispose le Conseil de sécurité pour comprendre comment et où les facteurs liés aux changements climatiques deviennent des sources de conflit ou d'insécurité. Nous préconisons donc vivement d'améliorer la qualité des analyses et informations sur cette question figurant dans les rapports par le Secrétaire général.

Pour conclure, la République de Guinée équatoriale félicite une nouvelle fois la Suède d'avoir choisi d'aborder cette question fondamentale et se déclare prête à appuyer et encourager l'action de la communauté internationale pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier la présidence suédoise du Conseil d'avoir organisé ce débat très important. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et le Ministre Hassan Janabi pour leurs excellents exposés. Enfin, et non des moindres, je suis très reconnaissant à M^{me} Hindou Ibrahim pour sa déclaration très émouvante et pour nous avoir rappelé, à nous les membres du Conseil de sécurité, la responsabilité qui est la nôtre s'agissant de relever les défis de sécurité résultant des changements climatiques, parce que ce dont nous parlons ici c'est bien des effets des changements climatiques sur la vie des gens ordinaires. Nous souhaitons également la bienvenue au Président de Nauru et attendons avec intérêt d'entendre sa déclaration sur la manière dont les changements climatiques affectent son pays, ainsi que l'ont déjà mentionné plusieurs orateurs. Les changements climatiques sont en quelque sorte une menace existentielle pour un certain nombre de petits États insulaires.

Comme l'a rappelé l'Ambassadrice Karen Pierce, le Conseil de sécurité a examiné pour la première fois le lien entre les changements climatiques et la sécurité (voir S/PV.5663), il y a plus de 10 ans. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée et le nombre de conflits liés aux changements climatiques n'a fait que croître. C'est pourquoi nous croyons qu'il est plus opportun que jamais de tenir ce débat aujourd'hui. Cette question relève pleinement du mandat du Conseil de sécurité. Ne pas aborder au Conseil cette question des risques que le

climat fait peser sur la sécurité, reviendrait pour nous à manquer à nos devoirs envers les populations sur place et à ne pas nous acquitter de notre mandat.

Cela dit, je tiens à insister sur le fait que nous ne pouvons tout simplement pas ignorer les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité mondiales. Ce qu'on constate, comme M^{me} Ibrahim l'a mis en lumière dans sa déclaration, c'est que ces effets sont de véritables multiplicateurs des menaces qui aggravent la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les tensions sociales, et peuvent conduire à une escalade des conflits locaux et régionaux.

La Pologne tient à souligner la nécessité incontournable d'agir dans l'esprit du multilatéralisme. Le problème des changements climatiques ne concerne pas seulement les pays touchés ou exposés au risque, il s'agit aussi d'un défi pour l'ensemble de la communauté internationale qui appelle une réponse mondiale. Le seul moyen de relever ce défi de manière efficace est d'agir ensemble, et chaque pays doit assumer sa part de responsabilité à cet égard.

Il ne fait aucun doute qu'il est plus rationnel de prévenir les conflits découlant des changements climatiques que de remédier à leurs conséquences. Voilà pourquoi l'accent devrait être mis principalement sur la prévention et l'atténuation des causes profondes des conflits et des catastrophes naturelles, ainsi que sur le renforcement des capacités d'adaptation des pays, l'accroissement de leur résilience et la réduction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

Nous estimons que le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer pour améliorer la réponse de l'ONU face aux conflits, notamment pour ce qui est de la prévention des conflits dans les régions touchées par les effets négatifs des changements climatiques, telles que le bassin du lac Tchad, l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et la Somalie. Le Conseil doit mettre l'accent sur de meilleures évaluations des risques de sécurité liés aux changements climatiques et des stratégies plus efficaces pour les gérer, comme d'autres orateurs l'ont dit. Afin de s'acquitter de cette tâche, il doit disposer d'informations et d'analyses précises sur ces risques, ainsi que de mécanismes d'alerte rapide. On ne saurait sous-estimer l'importance de données fiables sur les risques liés aux changements climatiques. Elles sont essentielles pour prévenir les conflits, renforcer la résilience et prévenir les catastrophes naturelles. C'est pourquoi nous estimons que si nous voulons mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées, des informations complètes du

terrain sont indispensables. Tous les États et toutes les organisations doivent mettre pleinement à profit leurs bureaux extérieurs et leurs missions diplomatiques afin de recueillir des informations fiables et à jour provenant des régions touchées par les changements climatiques et les conflits ou qui sont vulnérables.

La Pologne souhaiterait que des discussions et des rapports réguliers sur les changements climatiques et la sécurité soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous remercions la Suède de s'être saisie de cette question. Ces débats pourraient compléter les débats menés par d'autres instances de l'ONU, principalement l'Assemblée générale, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et par diverses organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes. Nous n'avons cessé d'insister sur ce point ces dernières années et le ferons à l'avenir si nécessaire.

Cette année, la Pologne assumera la présidence de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est la quatrième fois que nous assumerons la présidence de la Conférence des Parties, et nous avons l'intention d'utiliser notre expérience passée pour arriver à des résultats positifs. Tout en menant les négociations sur le climat, nous aurons à l'esprit que les questions de sécurité liées au climat sont au cœur des menaces qui pèsent sur les pays vulnérables face aux changements climatiques, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'efficacité des réponses aux changements climatiques et aux conflits est étroitement liée à la mise en œuvre de nos programmes en matière de sécurité et de développement durable. Ce n'est qu'en prenant des mesures cohérentes et intégrées dans ces domaines que des progrès concrets et durables pourront être réalisés.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons, Madame la Présidente, de votre présidence et de votre participation à cette importante séance. Nous nous félicitons également de la participation du Président de Nauru, du Premier Ministre de Curaçao et du Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Nous remercions de leurs exposés très utiles la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohamed; la représentante de la société civile, M^{me} Hindou Ibrahim; et le Ministre des ressources en eau de l'Iraq, M. Hassan Janabi.

En tant qu'État voisin de l'Iraq, nous avons des préoccupations environnementales similaires. Nous convenons avec M. Janabi que les changements climatiques ont des effets sur l'écosystème de nombreuses régions de son pays, en particulier dans la zone des marais, comme il l'a indiqué dans sa déclaration. Cela exige une coordination plus étroite à tous les niveaux afin d'atténuer les effets néfastes sur l'environnement et la population, et revitaliser et développer cette région.

Nous sommes d'accord avec tous les membres du Conseil pour dire que les changements climatiques constituent un phénomène inévitable qui préoccupe désormais tous les pays et tous les peuples du monde, étant donné la gravité de leurs conséquences et des défis qu'ils font peser aujourd'hui. En effet, ils mettent en péril la sécurité et l'existence même de certains États et laissent présager une véritable catastrophe humanitaire. Qui plus est, nul n'est à l'abri de ce phénomène qui ne cesse d'évoluer. Contrairement à ce que pensent certains, les activités humaines sont la principale raison de ces changements, et les guerres et les conflits ne sont plus la seule cause de l'instabilité et de l'insécurité.

À cet égard, nous soulignons le rôle que peut jouer le Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité par la Charte des Nations Unies, même si nous considérons qu'il n'est pas l'instance idéale pour traiter le phénomène des changements climatiques, en raison de leurs ramifications multidimensionnelles qui doivent être appréhendées dans le contexte du développement durable. Il n'en reste pas moins que les efforts du Conseil font partie intégrante de ceux déployés par d'autres organismes et institutions des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques qu'ils peuvent présenter pour la sécurité. Ces efforts se fondent sur les exigences et les dispositions du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui constituent les instruments juridiques nous obligeant à coopérer dans ce domaine.

Nous ne pouvons pas parler d'action internationale pour lutter contre les changements climatiques sans insister sur le principe de la mise en œuvre des responsabilités communes mais différenciées des États, qui est consacré dans l'Accord de Paris de 2015. À cet égard, nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle cet accord est entré en vigueur.

La poursuite du développement durable dans toutes ses dimensions exige de créer les conditions propices à la lutte contre les conséquences graves des changements climatiques, notamment la sécheresse, la désertification, la famine, les bouleversements politiques, les conflits autour des ressources, les déplacements massifs de population, les cyclones, les inondations, les vagues de chaleur, la montée du niveau des eaux et l'insécurité alimentaire. Malgré les efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques, il reste beaucoup à faire pour atténuer leurs effets. Une action internationale concertée est une condition *sine qua non* pour atténuer les effets des changements climatiques et leurs graves conséquences pour notre planète. Si nous voulons atteindre ces objectifs, il nous faudra faire preuve de volonté politique, de coopération et de solidarité internationale.

Il ne fait aucun doute que les pays en développement consentent des efforts exceptionnels pour faire face aux changements climatiques et renforcer leur capacité d'adaptation. Ils sont les premiers à être touchés par ce phénomène, en particulier les moins développés d'entre eux, ainsi que les petits États insulaires en développement et un certain nombre d'États africains. Nous espérons que les pays développés honoreront leurs engagements et prendront les devants en adoptant des mesures urgentes et audacieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et maintenir le réchauffement de la planète en dessous du niveau convenu.

L'État du Koweït partage les préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne les changements climatiques. À l'instar des autres pays, nous sommes touchés par ce phénomène, raison pour laquelle nous nous sommes associés aux efforts de la communauté internationale pour le combattre et ne ménagerons aucun effort aux échelons local, régional et international. Mon pays s'est efforcé de promouvoir l'action collective depuis le début des négociations sur l'Accord de Paris jusqu'à leur conclusion, et a intégré les engagements résultant de l'Accord dans ses priorités, projets et programmes nationaux. Cela participe de notre responsabilité à l'égard des générations futures, étant convaincus que nous devons assumer notre rôle, dans le respect de l'environnement, afin de nous adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les conséquences.

Pour terminer, l'État du Koweït continuera d'appuyer les efforts que l'ONU déploie pour relever les défis posés par le phénomène des changements

climatiques. Nous pensons que la lutte contre ce phénomène est une responsabilité commune, quoique à des degrés divers, en fonction des priorités et des capacités nationales, qui permettra de concrétiser les aspirations de toutes nos nations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la République de Nauru.

Le Président Waqa (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique. Nous nous associons à la déclaration que va prononcer le représentant des Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Tout d'abord, je voudrais exprimer notre sincère gratitude au Gouvernement suédois d'avoir organisé l'important débat de ce jour. Depuis près d'une décennie, notre groupe plaide, à l'Organisation des Nations Unies, en faveur d'une réponse vigoureuse aux implications des changements climatiques pour la sécurité, et c'est pourquoi nous apprécions à sa juste valeur le courage dont la Suède a fait preuve en décidant de traiter cette question délicate.

Reconnaissant que les effets néfastes des changements climatiques peuvent aggraver certaines menaces existantes à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a commencé à examiner la question en tenant compte des contextes géopolitiques spécifiques. Selon nous, il est essentiel que nous commencions à examiner les façons dont les changements climatiques interagissent avec les vecteurs de conflit et dont le système des Nations Unies peut y répondre de manière appropriée.

En dépit de l'Accord de Paris, les changements climatiques ne sont pas en train de disparaître. Il n'y aura pas de retour à un climat normal de notre vivant. De fait, la situation continuera de se détériorer pendant des décennies, même si nous parvenons à atteindre nos objectifs mondiaux. Selon les prévisions, les phénomènes extrêmes seront d'une fréquence et d'une ampleur jamais connues de mémoire d'homme, et le risque que de brusques changements climatiques franchissent de dangereux points de basculement doit être pris au sérieux. Il existe des preuves scientifiques solides que les systèmes naturels sont de plus en plus déséquilibrés. Toutefois, nous ne comprenons pas parfaitement dans quelle mesure nos systèmes humains seront touchés par ces facteurs de stress nouveaux et sans

précédent. Certaines des menaces les plus graves posées par les changements climatiques ne sont peut-être pas leurs effets biophysiques eux-mêmes, mais plutôt notre réponse insuffisante à ces effets. L'intensification de la concurrence pour des ressources rares, la destruction des infrastructures critiques, l'interruption des services publics et les déplacements humains seront autant de tests pour la résilience de nos institutions et de nos structures de gouvernance.

Les changements climatiques seront la question majeure du siècle prochain, et nous n'avons que trop tardé à nous préparer à ces changements. C'est pourquoi les Petits États insulaires en développement du Pacifique demandent la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur le climat et la sécurité. Le représentant spécial comblerait une lacune critique au sein du système des Nations Unies, et fournirait au Conseil les informations dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Surveiller les points de basculement potentiels liés au lien entre climat et sécurité; faciliter la coopération régionale et transfrontalière sur les problèmes liés aux changements climatiques; opter pour la diplomatie préventive et prêter son appui aux situations d'après-conflit où les changements climatiques sont un facteur de risque, ce sont là autant de tâches essentielles qu'un représentant spécial pourrait commencer à remplir, en coordination avec d'autres organismes compétents des Nations Unies.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont fait cette proposition pour la première fois en 2011, et nous n'avons épargné aucun effort pour répondre aux préoccupations de tous les pays, dont la principale est la crainte que le Conseil de sécurité n'empiète sur les mandats d'autres organes. Je vais être clair : la nomination d'un représentant spécial ne doit pas élargir la portée du mandat du Conseil de sécurité. Le Représentant spécial sert le Secrétaire général, comme le titre de sa fonction le suppose. Cela dit, le Conseil a besoin de meilleures informations sur les risques sécuritaires liés au climat, de meilleures analyses et de meilleurs mécanismes d'alerte rapide pour être en mesure de prendre des décisions en toute connaissance de cause et d'exécuter ses principales fonctions de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Cela est conforme à l'esprit de la déclaration présidentielle de 2011 (S/PRST/2011/18) et appuie pleinement les résolutions récentes du Conseil de sécurité sur le bassin du lac Tchad, l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et la Somalie.

Il y a sept ans, mon prédécesseur a tiré la sonnette d'alarme dans cette salle (voir S/PV.6587), mais le Conseil a soulevé une objection. Depuis lors, les risques que les changements climatiques posent pour la sécurité, ainsi que les émissions mondiales, n'ont fait que croître. Le Conseil de sécurité, avec l'ensemble du système des Nations Unies, doit adopter une approche cohérente pour aborder cette question urgente. Le Conseil a fait quelques pas modestes dans la bonne direction, mais cela ne suffit pas, et c'est pourquoi les petits États insulaires en développement du Pacifique réitèrent leur appel à la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur le climat et la sécurité. Nous prions instamment les membres du Conseil de se joindre à nous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), qui représente 37 États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais remercier la Suède, Président du Conseil pour le mois de juillet, d'avoir convoqué l'important débat d'aujourd'hui sur les risques en matière de climat et de sécurité.

L'AOSIS se félicite en particulier de la participation au présent débat de S. E. M. Baron Waqa, Président de Nauru, et du Premier Ministre de Curaçao, Royaume des Pays-Bas. Je tiens également à remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed; M. Hassan Janabi, Ministre des ressources en eau de l'Iraq; et M^{me} Hindou Ibrahim, du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques.

Le Conseil de sécurité a déjà organisé trois débats sur cette même question – le 30 juillet 2015, sous la présidence de la Nouvelle-Zélande (voir S/PV.7499); le 22 novembre 2016, sous la présidence du Sénégal (voir S/PV.7818); et le 20 décembre 2017, sous la présidence du Japon (voir S/PV.8144). En outre, deux réunions organisées selon la formule Arria sur les changements climatiques et la sécurité se sont également tenues. En 2011, le Conseil a publié une déclaration présidentielle sur les changements climatiques (S/PRST/2011/15), dans laquelle il demandait que les rapports du Secrétaire général contiennent une analyse des conflits et des

informations contextualisées concernant les répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Alors demander si le Conseil de sécurité devrait débattre des changements climatiques n'est pas la bonne question à poser. Ce qu'il faut plutôt c'est demander si le Conseil devrait prendre des mesures appropriées lorsque les actions de l'homme entraînent la destruction d'îles, de villes, de nations ou de moyens de subsistance tout entiers dans certains pays? C'est pourquoi l'AOSIS se félicite du débat d'aujourd'hui sur la manière dont le Conseil peut s'acquitter plus efficacement de ses fonctions grâce à une meilleure compréhension des risques liés au climat pour la paix et la sécurité internationales.

Étant donné que nous sommes confrontés à l'apparition de risques d'un genre nouveau, notamment ceux qui découlent des changements climatiques, il est important de comprendre ces questions pour pouvoir adapter les interventions en conséquence. L'AOSIS estime que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) doit rester le principal organisme des Nations Unies pour faire face au phénomène des changements climatiques. Il faut promouvoir l'architecture institutionnelle en place au sein du système des Nations Unies concernant la question des changements climatiques – qu'il s'agisse de l'atténuation, de l'adaptation, du transfert de technologie ou de la promotion des principes de base, tel celui des responsabilités communes mais différenciées en fonction des capacités respectives de réagir aux changements climatiques –, selon le cadre défini par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Toutefois, lorsqu'il existe des menaces manifestes à la sécurité et à la survie d'un pays – qu'elles soient liées aux risques climatiques ou à une agression militaire classique –, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent.

Le groupe de pays que je représente ici – les 37 petits États insulaires – sont en première ligne pour ce qui est des effets des changements climatiques, et pour certains d'entre eux voient même leur existence menacée par les changements climatiques et les risques pour la sécurité qui en découlent. Alors que la saison des ouragans dans l'Atlantique bat son plein, plusieurs petits États insulaires en développement ne se sont toujours pas complètement remis des ouragans de l'année dernière, qui ont déraciné des communautés entières, endommagé des infrastructures vitales et rendu certaines îles totalement inhabitables.

Mais les événements météorologiques extrêmes ne sont pas les seuls phénomènes auxquels nous devons faire face. De nombreux petits États insulaires connaissent des régimes pluviométriques imprévisibles qui ont entraîné des sécheresses prolongées, ainsi que des inondations. Nous assistons également à l'érosion côtière et à la contamination des terres agricoles et des réserves d'eau douce par l'eau de mer. Tous les documents disponibles sur cette question signalent fort justement que les changements climatiques sont en train de remodeler les océans et les côtes à travers le monde. En tant que grands États océaniques, notre avenir est étroitement lié à la santé des océans. De l'élévation du niveau de la mer à l'acidification des océans, en passant par le réchauffement des océans, les effets des changements climatiques sur nos océans menacent l'existence de nos moyens de subsistance tels que nous les connaissons. Nous demandons aux États Membres de l'ONU de prendre d'urgence des mesures pour inverser la tendance.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques a marqué une étape historique dans l'effort mondial pour lutter contre les changements climatiques. Cependant, on sait aujourd'hui que nous dépasserons largement l'objectif que nous nous sommes fixé d'une hausse maximale de 1,5°C voire 2°C de la température moyenne mondiale, et que nous allons véritablement entrer en terre inconnue. Or les changements climatiques ne sont plus uniquement une question pour demain. Le danger est là et déjà bien présent, et il risque de devenir un facteur de déstabilisation aux niveaux national et régional. Selon la CCNUCC, notre première ligne de défense doit être de veiller à ce que les pays en développement bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour s'adapter. Or, il y a un déficit de financement chronique en ce qui concerne les mesures d'adaptation, qui sont loin de bénéficier des mêmes ressources que celles consacrées à l'atténuation des changements climatiques. Il faut y remédier, et accorder davantage de financements publics et de subventions à l'adaptation.

Nous avons également besoin d'un mécanisme international solide pour faire face aux pertes et aux dommages lorsque les effets des changements climatiques dépassent la capacité d'adaptation des pays. Nous exhortons donc tous les États Membres, en particulier nos partenaires des pays développés, à respecter pleinement leurs engagements et obligations au titre de l'Accord de Paris et des autres conventions et accords internationaux relatifs aux changements climatiques. Nous soulignons également le rôle absolument

déterminant de la communauté internationale pour ce qui est de fournir des ressources financières suffisantes et prévisibles ainsi que des ressources additionnelles, de transférer les technologies et de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier celles des petits États insulaires en développement.

Il importe que le système des Nations Unies comprenne parfaitement comment les changements climatiques menacent la paix et la sécurité internationales et comment ce phénomène crée des conflits. Le Conseil a déjà reconnu les effets néfastes des changements climatiques dans plusieurs contextes spécifiques – le bassin du lac Tchad, l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et la Somalie – et il a également souligné la nécessité d'améliorer l'évaluation des risques que le climat fait peser sur la sécurité afin de mieux prévoir les conflits potentiels. Le Conseil a également commencé à adapter les opérations de maintien de la paix afin qu'elles soient mieux informées des effets des changements climatiques et comprennent mieux comme cela peut avoir un impact sur la stabilité dans les pays cibles. Toutefois, la connaissance et la compréhension des risques liés au climat ainsi que les capacités en la matière doivent être améliorées à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Il est indispensable que les rapports périodiques du Secrétaire général, mais aussi ses rapports d'alerte rapide et d'évaluation des risques, comprennent les analyses pertinentes.

Ne pas tenir compte des risques que le climat fait peser sur la paix et la sécurité internationales serait une erreur monumentale pour le Conseil. Des incendies à la famine, en passant par les inondations, tous les continents subissent la fureur des changements climatiques, et nous n'avons pas le temps d'attendre qu'on tire au clair quel organisme des Nations Unies est le mieux placé pour intervenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Pour commencer, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant des Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Je tiens à saluer le Président de Nauru, le Premier Ministre de Curaçao, Royaume des Pays-Bas, le Ministre

des ressources hydriques de l'Iraq, le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan et la Vice-Secrétaire générale. La Communauté des Caraïbes exprime sa sincère gratitude à la Suède, qui préside le Conseil de sécurité en ce mois de juillet, pour avoir convoqué cette importante séance, et elle remercie les personnes qui ont présenté un exposé ce matin.

Le Conseil de sécurité traite souvent les questions au cas par cas et, généralement, *a posteriori* plutôt que de manière préventive. Or, il est une menace à la paix et à la sécurité universelles qui ne peut rester sans réponse. Cette menace est bien plus forte que la structure actuelle du Conseil. Au regard de la notion de paix et de sécurité en vigueur, les structures existantes au sein du Conseil ne lui suffiront pas pour faire face aux menaces posées par les changements climatiques. Car les menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité nécessitent bien plus que des mesures offensives, militaires ou de sanctions. Certes, il faut répondre à la question de savoir si le Conseil doit ou non débattre de ces questions, toutefois, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit rester le cadre principal pour traiter des changements climatiques.

Bien que les changements climatiques constituent une menace réelle pour la paix et la sécurité de l'humanité tout entière, certains États, ceux que l'on classe dans la catégorie des petits États insulaires en développement (PEID), sont confrontés à une menace plus grande encore - une menace imminente qui appelle une action préventive comprenant à la fois l'évaluation des risques, la planification et un financement suffisant. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer sont incontestablement les menaces les plus pressantes qui pèsent sur l'environnement et le développement durable des PEID.

Les changements climatiques, si on ne s'y attaque pas, risquent d'accroître les dangers qui pèsent sur la paix et la sécurité de tous, mais ils le feront plus rapidement encore pour les PEID. En 2017, la manifestation la plus dévastatrice des changements climatiques a rendu une partie d'Antigua-et-Barbuda, notre sœur, complètement inhabitable et a réduit à néant des décennies de développement à la Dominique. La CARICOM sait que les changements climatiques représentent une grave menace pour les sociétés et les écosystèmes humains, en particulier en ce qui concerne les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, la dégradation des mangroves,

les terres agricoles côtières et les zones d'habitation, et qu'il est donc urgent d'y faire face.

À la récente réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à la Jamaïque du 6 au 8 juillet, nos dirigeants ont adopté une déclaration sur les changements climatiques, dans laquelle ils ont appelé à un effort mondial pour combler le manque d'ambition en matière d'atténuation et placer le monde sur la voie d'un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. Ils ont également exhorté la communauté internationale à continuer d'appuyer les mesures que prennent les Caraïbes pour contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation et s'adapter aux effets des changements climatiques, et pour renforcer la résilience de la région afin d'atténuer et de gérer le risque réel de pertes et de dégâts irréparables. Il importe néanmoins de ne pas ignorer la réalité, à savoir que les risques climatiques sont susceptibles d'exacerber les menaces à la sécurité. Si le Conseil de sécurité à lui seul n'a pas les moyens de combattre les changements climatiques, il relève de sa compétence d'examiner tous les risques qui auront une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Pour conclure, la CARICOM vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat, qui a permis d'exprimer diverses vues concernant la manière dont le Conseil doit aborder les risques climatiques dans le contexte de la sécurité, le cas échéant. Pour la CARICOM, il en ressort également un point fondamental : nous devons tous déployer des efforts sincères pour lutter contre les changements climatiques, avant que la communauté internationale ne soit plus du tout en mesure d'y faire face.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Je tiens également à souligner l'esprit d'initiative dont fait montre votre pays pour approfondir la notion de pluralisme, ainsi que la signification de ce terme, et défendre la paix dans ses divers aspects dans le monde entier. Je remercie les intervenants d'aujourd'hui, le Président de Nauru, le Ministre des ressources hydriques de l'Iraq, M^{me} Hindou Ibrahim et le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres du Groupe des États arabes afin de clarifier la position du Groupe concernant la question examinée par le Conseil de sécurité, à savoir l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Tout en reconnaissant que le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons qu'il est important de ne pas ignorer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social à cet égard, si l'on veut éviter les doubles emplois et les chevauchements entre ces organes – sans porter atteinte, bien sûr, à leurs mandats respectifs et complémentaires, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Parallèlement, nous soulignons la nécessité de lutter contre la menace que les changements climatiques font peser sur notre planète et son existence. Il faut commencer par comprendre cette menace pour élaborer des solutions collectives efficaces.

De toute évidence, les conflits armés et les activités terroristes internationales ne sont plus les seules grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales dans le monde contemporain – un monde aux prises avec les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, qui exacerbent les menaces à la paix et à la sécurité du fait de leur incidence néfaste sur les moyens de subsistance, la sécurité humaine et la capacité des gouvernements à répondre aux besoins essentiels de leurs citoyens.

Les communautés vulnérables et les États qui ont des ressources limitées sont les plus exposés aux effets néfastes des changements climatiques, ce qui les met encore moins en position de gérer correctement les situations d'urgence et les difficultés inattendues qui fragilisent la sécurité et la stabilité de ces régions et touchent directement les populations civiles. De nombreuses personnes sont contraintes de partir de chez elles en conséquence des changements climatiques, notamment du fait d'inondations, de pluies torrentielles, de la désertification, de sécheresses, de l'élévation du niveau des mers, de tempêtes de sable et de la famine, entre autres effets néfastes qui provoquent des migrations et des déplacements.

La région arabe jouit d'un environnement et d'un climat riches et variés, mais elle n'est pas épargnée par les effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité, qui touchent tous les pays de la région. Un certain nombre de pays arabes subissent lourdement les manifestations des changements climatiques, ce qui

exacerbe les facteurs de conflits politiques et armés, avec des répercussions évidentes sur la paix et la sécurité internationales et régionales. Je pense notamment aux vagues de chaleur, à l'élévation du niveau des mers, aux sécheresses et à la désertification, qui diminuent la superficie des terres arables et des pâturages et contribuent à la disparition des terres agricoles du fait des pénuries d'eau, le tout se traduisant par la salinisation des sols et une baisse de la productivité agricole. Ces tendances néfastes ont des conséquences sociales et sécuritaires qui sont à l'origine de conflits entre certaines populations, notamment les éleveurs et les agriculteurs, et tendent les relations entre divers groupes et communautés, allant dans certains cas jusqu'à provoquer des conflits armés, lesquels engendrent des déplacements et des migrations.

Nous appelons l'attention du Conseil sur les conséquences néfastes, notamment les conséquences socioéconomiques, que pourraient avoir les bouleversements climatiques dans la région arabe, aujourd'hui et à l'avenir. À cet égard, le Groupe des États arabes tient à rappeler que la communauté internationale, à l'issue de négociations complexes, a réussi à définir des cadres internationaux qui établissent les responsabilités et les obligations des États, tout en prenant en compte le rôle historique des pays développés et industrialisés dans les changements climatiques et leurs effets néfastes. Un exemple récent est le fait que la communauté internationale a adopté l'Accord de Paris sur les changements climatiques – une feuille de route à l'appui de la coopération internationale pour lutter contre les changements climatiques qui reconnaît que les pays développés ont un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre par l'intermédiaire du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités des États en développement afin de soutenir les efforts que déploient ces derniers et de contribuer à la lutte internationale contre les changements climatiques, de promouvoir les programmes nationaux et d'atténuer les effets néfastes.

À cet égard, il importe de souligner que le cadre international multilatéral a permis de créer des mécanismes internationaux pour fournir un appui financier aux pays en développement, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Un des plus graves problèmes auxquels est confrontée la région arabe en ce qui concerne les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité est le manque de coopération et de coordination aux niveaux régional et international en matière de lutte

contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et l'impact que cela a sur la paix et à la sécurité des pays arabes. Toutes les parties doivent se mobiliser pour obtenir des résultats et prévenir les conflits. Le déséquilibre dans l'exploitation des ressources naturelles, conjugué à la mauvaise gestion des programmes environnementaux, est un facteur de conflit qui est responsable de l'aggravation des conditions humanitaires, laquelle provoque migrations et déplacements. Bien entendu, cela exige une coopération et un appui accrus de la part des États développés aux efforts régionaux et nationaux des pays arabes, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Les

États développés doivent travailler en parallèle avec de nombreuses initiatives visant à promouvoir les synergies et la coordination dans le monde arabe.

Le neuvième Forum arabe pour le développement et l'environnement, intitulé « Le développement durable dans un climat arabe changeant », s'est tenu à Beyrouth en 2016. Les gouvernements arabes ont convenu de la nécessité de passer à une économie verte et d'intégrer les principes du développement durable ainsi que les plans de paix et de reconstruction dans les pays arabes sortant d'un conflit, d'une manière qui les aidera à atteindre les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable d'ici à 2030.

La séance est levée à 13 h 10.